

**RAPPORT SEMESTRIEL D'EXECUTION  
DE LA SURVEILLANCE MULTILATERALE**

**Décembre 2001**

## TABLE DES MATIERES

TITRES	PAGES
<b>INTRODUCTION</b>	<b>04</b>
<b>1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL</b>	<b>06</b>
<b>1.1. EVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE</b>	<b>06</b>
<b>1.2. L'inflation et les conditions monétaires</b>	<b>08</b>
<b>1.3. Les marchés des changes</b>	<b>08</b>
<b>1.4. Le marché des matières premières</b>	<b>09</b>
<b>2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES</b>	<b>11</b>
<b>2.1. STUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN</b>	<b>11</b>
2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	11
2.1.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	12
2.1.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001	12
2.1.2.2. PERSPECTIVES POUR 2002-2004	13
2.1.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	<b>16</b>
<b>2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO</b>	<b>17</b>
2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	17
2.2.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	18
2.2.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR 2001	<b>18</b>
2.2.2.2. PERSPECTIVES POUR 2002-2004	19
2.2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	23
<b>2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CÔTE D'IVOIRE</b>	<b>24</b>
2.3.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	24
2.3.2. ETAT DE CONVERGENCE	25
2.3.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001	26
2.3.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	26
<b>2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU</b>	<b>28</b>
2.4.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	<b>28</b>
2.4.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001	<b>29</b>
2.4.2.2. PERSPECTIVES 2002-2004	<b>31</b>
2.4.3. CONCLUSION – RECOMMANDATIONS	33
<b>2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI</b>	<b>34</b>
2.5.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	<b>34</b>
2.5.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	<b>36</b>
2.5.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001	<b>36</b>
2.5.2.2. PERSPECTIVES 2002-2004	<b>37</b>
2.5.3. CONCLUSION – RECOMMANDATION	39

<b>2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER</b>	<b>41</b>
2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	41
2.6.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	43
2.6.3. PERSPECTIVES POUR 2002-2004	43
2.6.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	46
<b>2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL</b>	<b>47</b>
2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	47
2.7.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	48
2.7.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	49
<b>2.8. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO</b>	<b>50</b>
2.8.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	50
2.8.2. ETAT DE LA CONVERGENCE	52
2.8.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001	52
2.8.2.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2002-2004	53
2.8.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	55
<b>2.9. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION</b>	<b>56</b>
2.9.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE	58
2.9.2. ETAT DES INDICATEURS DE CONVERGENCE POUR L'UNION	61
2.9.1.1. Critères de premier rang	61
2.9.1.2. Critères de second rang	62
<b>3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>63</b>

## INTRODUCTION

Le présent rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale analyse l'évolution de la situation économique et financière récente des Etats membres et celle de l'Union. Il s'attache, en outre, à apprécier les efforts de convergence des économies nationales à travers une analyse de l'évolution des critères de convergence en 2001 et celle des sentiers décrits pour le moyen terme 2002-2004. Cette analyse fonde l'avis de la Commission sur les programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

L'activité économique et financière dans les Etats membres de l'Union en 2001, s'est déroulée dans un environnement économique international marqué par la confirmation du ralentissement de l'économie américaine couplé avec les conséquences, à court terme, sur l'économie mondiale, des attentats du 11 septembre 2001. Les effets de la contraction de la croissance économique aux USA devraient se répercuter sur les économies de la plupart des pays industrialisés ou économies émergentes. Ainsi, la croissance économique mondiale projetée à 3,2 % a été révisée à 2,6 % en 2001 contre 4,7 % en 2000. Cette décélération serait liée à la forte contraction de la demande extérieure non compensée par la demande intérieure dont le manque de dynamisme serait imputable au repli des investissements et à la remontée de l'inflation. Celle-ci, impulsée par la pression des prix des produits alimentaires, devrait grever les revenus des ménages. Le taux d'inflation des pays de l'euro s'accélérerait de 0,3 point par rapport à 2000 pour s'établir à 2,7 % en 2001. Celle de l'ensemble des pays industrialisés se situerait à 2,4 % contre 2,3 % en 2000.

Le marché des matières premières se caractérise globalement par la persistance de la détérioration des cours. Ceux des produits tels que le café et le coton ont été les plus affectés du fait de l'abondance des offres et des perspectives de récoltes record.

En dépit de ce contexte de morosité économique généralisée, les économies moins intégrées à l'économie mondiale, à l'instar de celle de l'Union, devraient enregistrer des résultats relativement plus satisfaisants qu'en 2000. En effet, dans l'Union, une reprise de l'activité économique est attendue avec un taux de croissance de PIB de 2,3 % contre 1,0 % en 2000. Ce redressement qui interviendrait en dépit de la poursuite de la dépression en Côte d'Ivoire, serait impulsé par les secteurs secondaire et tertiaire dont les contributions à la croissance du PIB seraient respectivement de 0,7 point et 1,4 point. Traduisant la hausse des prix des produits alimentaires liée aux pénuries de denrées et celle des transports en relation avec l'augmentation des prix des produits pétroliers, le taux d'inflation annuel moyen devrait s'établir à 3,2 % en 2001. En glissement annuel sur les neuf premiers mois de l'année 2001, il a été de 3,9 %.

L'accélération de la croissance en 2001, devrait se traduire par une amélioration de la situation des finances publiques. En effet, l'exécution des opérations financières des Etats membres se traduirait par une amélioration des soldes budgétaires résultant d'une accélération de 0,4 point de pourcentage du PIB des recettes budgétaires et d'une stagnation des dépenses publiques totales autour de 21,5 % du PIB. Cette évolution des dépenses s'expliquerait par la contraction importante des dépenses d'investissement liée à des difficultés de mobilisations de ressources extérieures en l'absence de programme financier avec les institutions de Bretton Woods. Reflétant l'amélioration d'ensemble de la situation des finances publiques, le profil des critères de convergence en 2001, s'améliorerait par rapport aux objectifs fixés dans le cadre des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2001-2003.

Toutefois, l'évaluation des programmes pluriannuels pour la période 2002-2004 laisse apparaître des inquiétudes quant à la capacité pour tous les Etats membres de l'Union de réaliser la convergence à l'horizon 2002.

Sur le moyen terme, l'analyse des programmes pluriannuels permet de cerner les trajectoires ainsi que les hypothèses et les mesures de politique économique qui les sous-tendent. En particulier, la préoccupation de réaliser une croissance forte et soutenue dans le cadre d'un programme de lutte contre la pauvreté appuyé par la Facilité de Réduction de la Pauvreté et la Croissance, est mise en exergue. Il en est de même du souci d'alléger le fardeau de la dette grâce au bénéfice de l'incidence de l'Initiative PPTE renforcée.

Le présent rapport élaboré sur la base des informations disponibles à la Commission à la date du 21 novembre 2001, s'articule autour des principaux points suivants :

- L'évolution économique récente ;
- L'état de convergence ;
- Les conclusions et recommandations.

## 1. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL

La situation économique mondiale en 2001 se caractérise par un marasme généralisé en rapport avec le ralentissement attendu de l'économie américaine, le fléchissement de l'activité en Europe et la persistance de l'essoufflement de la reprise au Japon ainsi que les effets des attentats terroristes du 11 septembre 2001, à New York. En effet, le taux de croissance mondial projeté pour l'année est de 2,6 % contre 4,7 % en 2000. Ce taux est également en retrait de 0,6 point par rapport aux dernières prévisions. Bien que l'amorce d'un redressement soit envisagée au début du premier semestre prochain, les perspectives augurent d'un taux de croissance mondial inférieur à 3,5 % en 2002.

Le ralentissement de la croissance devrait s'observer dans un contexte d'inflation modérée en liaison avec la faiblesse de la demande, le léger fléchissement des cours du pétrole sur le marché mondial et la persistance de la chute des matières premières. En particulier, le coton, le café et le caoutchouc, principaux produits exportés par les Etats membres de l'Union sont touchés. S'agissant des conditions monétaires, elles sont marquées notamment depuis la crise américaine par un assouplissement plus marqué visant à soutenir l'activité économique et la confiance des agents économiques. Les marchés des changes ont été caractérisés globalement par une relative stabilité du dollar par rapport aux autres monnaies.

### 1.1. EVOLUTION DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE

Le ralentissement de l'activité économique très perceptible dans les pays industrialisés principalement au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, devrait s'étendre aux pays en développement.

Dans les économies avancées, la croissance économique en 2001 est projetée à 1,3 % contre 3,8 % en 2000. En 2002, un redressement devrait s'observer avec un taux de croissance de 2,1 %. Par principaux pays, la situation se présente comme suit :

Aux **Etats-Unis**, le ralentissement de l'activité économique en rapport avec le repli de la croissance de la demande extérieure et de la consommation intérieure, devrait être accentué avec la crise du 11 septembre même si l'impact économique à court terme sur la production annuelle, est cependant jugé modéré. Le taux de croissance s'établirait à 1,3 % en 2001 contre 4,1 % en 2000, témoignant d'une forte décélération. En 2002, la croissance soutenue par la reprise de la demande intérieure en hausse de 2,8% contre 2,4 % en 2001, et impulsée par l'assouplissement des conditions monétaires, devrait être portée à 2,2 %.

Au **Japon**, une contraction de l'activité économique de 0,5 % est attendue en 2001 contre une progression de 1,5 % en 2000, en rapport avec la baisse de 0,6 % de la demande extérieure et intérieure. Concernant cette dernière, il faut observer que l'investissement, miné par de faibles perspectives de profits et l'enlisement du système bancaire, s'est fortement dégradé. Le pays connaîtrait ainsi sa quatrième récession en dix ans. En 2002, le taux de croissance se stabiliserait autour de 0,2 %.

La **zone euro** devrait connaître également une décélération du rythme de croissance en 2001. Le taux de croissance s'établirait à 1,8 % contre 3,5 % en 2000. Cette évolution s'expliquerait essentiellement par le recul de la demande intérieure dont l'augmentation serait de 1,6 % contre 3,0 % en 2000 ainsi que par la baisse du rythme de progression de la demande extérieure.

**Tableau 1** : Evolution des taux de croissance économique

<b>Pays – Régions / Années</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>
<b>Pays industrialisés</b>	<b>3,4</b>	<b>3,8</b>	<b>1,3</b>	<b>2,1</b>
Etats Unis	4,1	4,1	1,3	2,2
Union Européenne	2,7	3,4	1,8	2,2
Zone euro	2,7	3,5	1,8	2,2
France	3,0	3,4	2,0	2,1
<b>Pays en développement</b>	<b>3,9</b>	<b>5,8</b>	<b>4,3</b>	<b>5,3</b>
Afrique	2,5	2,8	3,8	4,4
<i>dont UEMOA*</i>	3,2	1,1	2,3	4,8
Asie	6,1	6,8	5,8	6,2
<b>Monde</b>	<b>3,6</b>	<b>4,7</b>	<b>2,6</b>	<b>3,5</b>

**Sources** : World Economic Outlook, octobre 2001 – \* Données UEMOA (novembre 2001).

**La France**, malgré une progression de 0,3 % de son commerce extérieur, enregistrerait une croissance économique de 2,0 % en 2001 contre 3,4 % en 2000, traduisant ainsi le ralentissement de la consommation et la progression non soutenue de la formation brute de capital fixe qui serait de 3,4 % en 2001 contre 6,2 % en 2000. La même évolution devrait être observée en **Allemagne**, en **Italie** et au **Royaume-Uni** avec des taux de croissance respectifs de 0,8 %, 1,8 % et 2,0 %.

En 2002, dans la **zone euro**, à la faveur d'une accélération de près de 0,9 point de la demande intérieure tirée par la consommation des ménages, la croissance économique devrait se redresser pour s'établir à environ 2,2 %. La croissance économique en **France**, en **Allemagne** et en **Italie** serait, respectivement, de 2,1 %, 1,8 % et 2,0 %.

En **Asie**, la croissance du PIB dans les **nouvelles économies industrialisées** s'établirait à 1,0 % en 2001 contre 8,2 % en 2000, traduisant une relative stagnation de la demande intérieure finale. En effet, celle-ci progresserait de 0,3 % en 2001 contre 7,0 % en 2000 en liaison avec un ralentissement de la consommation privée et surtout une contraction de 2,5 % de la formation brute de capital fixe. Cette dernière est imputable aux incertitudes liées aux investissements notamment dans le domaine des nouvelles technologies. En 2002, un redressement est attendu. Le taux de croissance du PIB serait de 4,3 %. En **Chine** et en **Inde**, les taux de croissance seraient respectivement de 4,5 % et 3,1 % en 2001 et 5,7 % et 4,5 % en 2002.

Dans les pays de **l'Amérique du Sud**, le PIB croîtrait de 1,7 % en 2001 contre 4,2 % en 2000. En 2002, il est prévu une progression de 3,6%.

En décalage avec la décélération observée dans les autres continents, l'activité économique en **Afrique**, en 2001, devrait enregistrer un taux de croissance de 3,8 % contre 2,8 % en 2000. Cette accélération serait portée par les pays tels que le **Nigeria** (3,9 %) et **l'Afrique du Sud** (5,8 %). Pour les autres pays de l'Afrique subsaharienne, le taux de croissance s'établirait à 3,5 % contre 3 % en 2000. En 2002, la tendance à la hausse du taux de croissance du PIB

serait maintenue. Le taux de croissance serait de 4,4 % pour l'Afrique et de 4,2 % pour l'Afrique subsaharienne hors Nigeria et l'Afrique du Sud.

## 1.2. L'inflation et les conditions monétaires

Les tensions inflationnistes de 2000 entretenues par la hausse du cours du baril de pétrole et le renchérissement du dollar américain, se sont relativement estompées en 2001. Il est prévu une stagnation du taux d'inflation autour de 2,3 % dans les pays avancés malgré une légère hausse attendue dans les pays de la zone euro, soit 2,7 % en 2001 contre 2,4% en 2000.

Dans les pays en développement, un léger fléchissement serait enregistré. L'inflation serait de 5,9 % contre 6,0 % en 2000. En Afrique, elle serait de 12,6 % contre 13,6 % en 2000 et en Amérique du Sud de 6,2 % contre 8,1 % en 2000. Cette situation s'expliquerait par le léger fléchissement du cours du baril de pétrole, la persistance de la détérioration des cours des matières premières et le ralentissement de la croissance économique mondiale.

**Tableau 2** Evolution des prix à la consommation

Pays - Régions / Années	1999	2000	2001	2002
<b>Pays industrialisés</b>	<b>1,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>	<b>1,7</b>
Etats-Unis	2,2	3,4	3,2	2,2
Union Européenne	1,4	2,3	2,6	1,8
Zone euro	1,2	2,4	2,7	1,7
Allemagne	0,7	2,1	2,5	1,3
France	0,6	1,8	1,8	1,1
Japon	-0,3	-0,6	-0,7	-0,7
<b>Pays en développement</b>	<b>6,8</b>	<b>6,0</b>	<b>5,9</b>	<b>5,1</b>
Afrique	11,5	13,6	12,6	8,0
<i>dont UEMOA*</i>	0,2	1,8	3,2	
Asie	2,5	1,9	2,8	3,3
Moyen-Orient et Europe Orientale	23,2	19,2	18,9	14,5
Hémisphère Ouest	8,8	8,1	6,2	4,9

**Sources** : World Economic Outlook, octobre 2001 – \* UEMOA (estimation en novembre 2001)

En ce qui concerne les conditions monétaires, elles se sont globalement caractérisées par un assouplissement. Cette situation qui s'est traduite par des baisses successives des taux d'intérêt par les banques centrales américaine et européenne (la FED et la BCE) se justifie par la préoccupation de freiner le ralentissement projeté de l'économie mondiale. De nouvelles baisses de taux d'intérêt sont intervenues depuis les attentats du 11 septembre 2001. Elles visent à donner de la vigueur à la consommation et à l'investissement.

## 1.3. Les marchés des changes

*Les incertitudes engendrées par les perspectives de ralentissement de la croissance au niveau mondial et plus particulièrement aux Etats -Unis ne semblent pas avoir affecté le marché des change. Ainsi, l'euro connaît un léger accroissement par rapport au dollar à la fin de décembre*

2000. Quant au yen, son évolution à la baisse par rapport au dollar au cours du dernier semestre 2001, traduit la persistance du marasme économique au Japon.

#### **1.4. Le marché des matières premières**

Les cours des matières premières demeurent dans l'ensemble, en repli depuis le début de l'année 2001. Cette évolution est liée à la baisse de la demande des industries des pays développés en bute au ralentissement de l'activité économique, à l'abondance de l'offre et l'existence d'importants stocks de certains produits de base tels le coton et le café.

##### **Le cacao**

Le cours du cacao après avoir connu un redressement au début de l'année suite à la baisse sensible de la production de la Côte d'Ivoire, pays assurant plus de 40 % de la production mondiale, s'est replié. Toutefois, sur les neuf premiers mois de l'année 2001, le cours est en hausse de 14,8 % par rapport au cours moyen de l'année 2000. Les opérateurs internationaux restent attentifs aux discussions sur la méthode de commercialisation du cacao en Côte d'Ivoire.

##### **Le café**

L'échec des différentes tentatives de régulations des exportations continue de peser sur le cours du café qui connaît en 2001 une baisse moyenne d'au moins 22 % par rapport au cours de décembre 2000. En outre, les perspectives ne semblent pas prometteuses. La production de la campagne 2001-2002, devrait continuer à gonfler les stocks et à peser sur les cours.

##### **Le coton**

La persistance de stocks mondiaux élevés et la perspective de récoltes record pour la campagne 2001/2002, sous l'effet d'une hausse des surfaces plantées en Chine et aux Etats-Unis, ont provoqué une baisse des cours à partir de décembre 2000. Au troisième trimestre 2001 les prix ont atteint un niveau bas correspondant à 39,6 % de repli par rapport à décembre 2000, soit le niveau le plus bas depuis 14 ans. A fin octobre, les cours ont été si faibles qu'ils étaient comparables à ceux d'il y a 40 ans. A court terme, aucun retournement de tendance n'est envisagé. Les prévisions du Comité Consultatif International du Coton indiquent un cours moyen de 57,2 cents la livre en moyenne en 2000/2001 et 46 cents en 2001-2002.

Le paradoxe du marché est que la forte et régulière baisse des cours ne relance pas la demande et la production atteint des niveaux de plus en plus élevés notamment en Afrique de l'Ouest.

Pour la campagne 2001/2002, la production s'élèverait de 20,9 millions pour une consommation de 19,9 millions de tonnes. Au début du troisième trimestre 2002, les stocks devraient atteindre 9,5 millions de tonnes.

L'expansion de l'offre s'expliquerait par des éléments suivants :

- les progrès technologiques (dont le développement du coton OGM) ;
- l'aménagement de vastes et nouvelles superficies cotonnières au Brésil et en Turquie notamment ;
- les subventions gouvernementales aux planteurs dans certains pays ;
- l'augmentation des prix au producteur.

Des incertitudes et des inquiétudes persistent quant aux conséquences de certains facteurs sur les économies des pays africains dont les revenus dépendent fortement de l'or blanc comme le Bénin, le Burkina et le Mali. Ces facteurs sont : la baisse du cours du pétrole qui rendrait plus attractives les fibres synthétiques et l'ouverture large du marché américain aux pays asiatiques au détriment des autres pays en développement, comme conséquence des événements du 11 septembre 2001.

### **Le caoutchouc**

Après le dynamisme observé en 2000, suite au bon comportement du marché automobile, le marché de caoutchouc connaît un net recul en 2001. Ainsi la progression des cours de 6,3 % en 2000 fait place à une dépréciation de 10 % en 2001. Ce retournement s'explique par plusieurs facteurs dont :

- la liquidation des stocks de l'organisation internationale de caoutchouc en instance de dissolution ;
- les anticipations de la baisse de la demande à court terme ;
- l'acceptation des transactions à un cours très faible mais avantageux pour certains producteurs asiatiques.

### **Le pétrole**

Le marché connaît une certaine volatilité des cours liée à la suspension des livraisons de l'Irak, au conflit israélo-palestinien et à la modulation des quotas de production de l'OPEP.

Globalement, le prix du baril du Brent s'établirait en moyenne à 26,2 dollars en 2001, indiquant une baisse de 7,2 % par rapport à 2000.

### **L'or**

Après des fluctuations au cours du premier semestre, le cours de l'or semble remonter à la fin du troisième trimestre 2001 à la faveur de la baisse des taux de la FED. Mais sur les neuf premiers mois, le prix moyen est en baisse de 5,2 % par rapport à la même période de 2000.

### **L'uranium**

Le cours de l'uranium s'est redressé en 2001, sous l'effet d'une contraction de l'offre, conséquence d'une diminution des capacités de production. Le cours moyen sur les trois premiers trimestres de l'année est en hausse de 1,7 % par rapport au cours moyen de 2000.

### **Le phosphate**

Le cours s'inscrit légèrement en hausse sur les huit premiers mois de 2001. En effet, en moyenne, il enregistre, une progression de 1,2 % par rapport au cours moyen de 2000.

### **La noix de cajou**

Le marché est très déprimé. Les prix n'ont cessé de baisser depuis le début de l'année. Ils sont de 209,0 livres la tonne en septembre 2001 contre 518,3 en janvier 2001 et 592 en septembre 2000.

## **2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES ETATS MEMBRES**

### **2.1. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BENIN**

Le taux de croissance économique serait stable à 5,8 % en 2001. Les secteurs primaire et tertiaire constitueraient la principale source de cette croissance. En glissement annuel au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 4,6 %.

S'agissant des finances publiques, la situation serait caractérisée par une réduction de l'excédent du solde budgétaire de base, en s'établissant à 0,6 % du PIB contre 2,0 % en 2000. Cette évolution résulterait de la baisse des recettes budgétaires et de l'augmentation des dépenses de base en termes de PIB. Par contre, le déficit du solde global s'améliorerait, en raison notamment de la baisse de 2,1 % des dépenses en capital sur financement externe.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant, hors dons, passerait de 6,5 % du PIB en 2000 à 6,7 % en 2001. Cette évolution défavorable serait imputable à la détérioration de la balance commerciale, en raison d'une progression de 6,9 % des exportations moins forte que celle des importations de 7,4 %. L'ampleur des importations serait en partie liée à l'affluence des dons publics.

La situation monétaire serait caractérisée, à fin décembre 2001, par un accroissement des avoirs extérieurs nets de 58,6 milliards, en se situant à 400,0 milliards contre 341,4 milliards en 2000. Le crédit intérieur serait en baisse de 36,0 % pour se situer 86,1 milliards contre 134 milliards en 2000. Cette évolution résulterait de la réduction de 4,6 % des crédits à l'économie, atténuée par l'amélioration de la PNG, en liaison avec la mobilisation des ressources extérieures en appui aux programmes avec les Institutions de Bretton Woods. Pour l'ensemble de l'année, le taux de liquidité de l'économie se situerait à 26,2 % contre 29,9 % en 2000.

Concernant les indicateurs de convergence, les normes communautaires seraient respectées en 2001, excepté celles relatives au taux d'inflation annuel moyen, au déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB et au taux de pression fiscale.

#### **2.1.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

Le programme pluriannuel 2001-2003 du Bénin s'appuie sur une croissance économique soutenue de 6 % par an. Par rapport à la tranche annuelle 2001, la mise en œuvre du programme a été satisfaisante. Le Produit Intérieur Brut (PIB) a été révisé à la hausse pour se situer à 5,8 % au lieu de 5,5 % prévu initialement. Cette croissance serait portée, principalement, par les secteurs primaire et tertiaire.

Le secteur tertiaire tiré essentiellement par les activités commerciales a contribué à hauteur de 2,4 points de pourcentage à cette croissance. Quant aux secteurs primaire et secondaire, leurs contributions ont été, respectivement, de 2,4 et 0,9 points du PIB. Le ralentissement de ces deux secteurs est lié au recul de la production végétale et des activités industrielles.

A fin septembre 2001, le taux d'inflation, en glissement annuel sur les neuf premiers mois de l'année, est ressorti à 4,6 % contre 2,8 % par rapport à la même période de l'année 2000. Les types de consommation «Produits alimentaires, boissons et tabac», «Transports» et «Autres biens et services» ont été à la base de cette nouvelle flambée des prix avec des contributions respectives de 0,8 point, 2,1 points et 0,9 point. Par rapport à l'ensemble de l'année 2001, il est attendu une baisse du niveau général des prix, en raison de la baisse soutenue du prix du pétrole au cours du dernier trimestre. Ainsi, les dernières estimations tablent sur un taux d'inflation annuel moyen de 3,8 % en 2001 contre 4,2 % en 2000.

S'agissant des finances publiques, la situation serait caractérisée par une réduction de 1,4 point de pourcentage de l'excédent du solde budgétaire de base. Cette contraction résulterait de la baisse des recettes budgétaires de 0,2 point du PIB et de l'augmentation des dépenses de base en terme de PIB. Le léger fléchissement des recettes budgétaires serait lié à la décélération du rythme de mobilisation des recettes fiscales sur le commerce international, du fait de l'incidence passagère du TEC sur les ressources budgétaires. Quant à l'augmentation des dépenses de base, elle s'expliquerait par la forte progression des dépenses en capital sur financement interne en hausse de 3,1 % du PIB contre 2,2 % en 2000 et, dans une moindre mesure, par l'accroissement des dépenses courantes de 0,3 point de pourcentage du PIB. En raison du repli des recettes budgétaires exprimée en pourcentage du PIB, le déficit du solde global hors dons se creuserait en passant de 3,5 % du PIB en 2000 à 4,1 %. Quant au solde global, le déficit se réduirait de 1,2 point du PIB en relation avec la forte mobilisation des dons.

Concernant la dette publique extérieure<sup>1</sup>, son encours hors remise de dette s'accroîtrait de 4,4 % pour se situer à 871,0 milliards, soit 49,6 % du PIB. Les remises de dettes et l'assistance au titre de l'initiative PPTTE s'élèveraient à 18,7 milliards en 2001 contre 20,5 milliards en 2000. Le service de la dette extérieure rapporté aux exportations des biens et services non facteurs représenterait 15,7 % contre 18,6 % en 2000. Rapporté aux recettes totales hors dons, ce ratio passerait de 16,6 % en 2000 à 14,7 % en 2001.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit courant, hors dons, passerait de 6,5 % du PIB en 2000 à 6,7 % en 2001. Ce recul résulterait de la détérioration de la balance commerciale et de l'ampleur des dons publics. Quant au solde global, il ressortirait excédentaire de 60 milliards, en hausse de 14,7 milliards par rapport à 2000, du fait de la réduction du déficit des transactions courantes et de l'augmentation de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

En ce qui concerne la situation monétaire à fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets s'accroîtraient de 58,6 milliards pour se situer à 400,0 milliards contre 341,4 milliards en 2000. Le niveau du crédit intérieur serait en baisse de 48,5 milliards. Cette baisse résulterait de la réduction de 4,6 % des crédits à l'économie, atténuée par l'amélioration de la PNG, du fait de la mobilisation des ressources extérieures en appui aux programmes avec les institutions de Bretton Woods. Reflétant ses contreparties, la masse monétaire se réduirait de 1,7 % pour se situer à 488,3 milliards en 2001 contre 480,0 milliards en 2000.

## **2.1.2 ETAT DE LA CONVERGENCE**

### **2.1.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001**

Selon les critères de convergence, la situation se présente comme suit :

#### **Critères de premier rang**

**Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB nominal** se situerait à 0,6 % contre 2,0 % en 2000 et un objectif de 0,8 % en 2001. Cette tendance s'expliquerait par la non-réalisation des objectifs en matière de recettes, malgré une meilleure maîtrise des dépenses de base. Bien que la norme communautaire soit respectée, il conviendrait de souligner la détérioration du profil de ce ratio par rapport à son niveau de 2000.

**Le taux d'inflation annuel moyen** est prévu à 3 %<sup>2</sup> en 2001 pour un objectif de 2,7 % prévu dans le cadre du programme pluriannuel 2001-2003. En glissement annuel au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, le taux d'inflation est ressorti à 4,6 %. Selon les dernières

---

<sup>1</sup> Source FMI

<sup>2</sup> donnée issue du programme pluriannuel 2002-2004.

estimations, le taux d'inflation annuel moyen projeté à fin décembre 2001, serait de 3,8 %, soit un niveau supérieur à la norme communautaire de 3 % maximum par an.

### **Les arriérés de paiement :**

- Le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante serait respecté en 2001 ;
- Le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante serait respecté en 2001.

**Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** s'établirait à 49,6 % du PIB pour un objectif de 66,5 %. Cet ratio pourrait être revu à la baisse après prise en compte de l'effet des allègements au titre de l'initiative PPTTE sur l'encours de dette, en l'occurrence la partie relative aux annulations de dette.

### **Critères de second rang**

**Le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales** serait de 31,8 % pour un objectif de 28,0 %, en dépit du démarrage des programmes de départ de la fonction publique, de l'assainissement du fichier des Agents Permanents de l'Etat (APE) et de la limitation des recrutements.

**Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** serait porté à 21,5 % en 2001 pour un objectif de 19,2 %. Ce résultat traduit un accroissement substantiel des investissements en faveur des secteurs productifs et sociaux dans le cadre des programmes de lutte contre la pauvreté.

**Le ratio du solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal** ressortirait à - 6,7 % en 2001 pour un objectif de - 5,3 % et une réalisation de - 6,5 % en 2000. Cette contre-performance serait imputable à une progression des exportations moins forte que celle des importations.

**Le taux de pression fiscale** se situerait à 14,5 % pour un objectif de 15,5 %. La non réalisation de cet objectif serait due à la faible mobilisation des recettes fiscales, en dépit de la poursuite des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, de réduction des évasions et des fraudes fiscales.

### **2.1.2.2. PERSPECTIVES POUR 2002-2004**

Le programme pluriannuel 2002-2004 du Bénin est parvenu à la Commission le 25 octobre 2001. Il constitue une actualisation du programme 2001-2003 adopté par décision n°13/2000/CM/UEMOA du 21 décembre 2000. Les mesures de politiques économiques prises dans le cadre de ce programme devraient permettre à l'économie béninoise de réaliser les objectifs de convergence définis dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

### **Principaux éléments du programme**

Le programme est centré sur une accélération de la croissance économique de 6,5 % en moyenne par an, en vue de restaurer la compétitivité de l'économie et de contribuer à la lutte contre la pauvreté. Elle serait impulsée par les secteurs primaire et tertiaire avec des contributions respectives de 2,6 points et 2,8 points en moyenne par an. Le contexte serait également caractérisée par une meilleure maîtrise de l'inflation.

Pour atteindre cet objectif de croissance accélérée, les actions envisagées visent la relance durable du système de production à travers la diversification des filières de production, la promotion des activités de transformation agro-industrielle, le soutien à la compétitivité interne des biens locaux, etc.

Pour assurer le développement du secteur privé, la politique de désengagement des activités de services marchands engagée par l'Etat permettrait d'améliorer ses performances. A cet effet, les privatisations en cours de la société béninoise d'électricité et d'eau, la société nationale pour la promotion agricole et l'office des postes et télécommunication seront accélérées. L'effort sera également maintenu afin de parachever la restructuration des autres entreprises publiques.

Au plan des finances publiques, la mise en œuvre des mesures budgétaires du programme devrait se traduire par une amélioration du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal qui passe de 0,6 % en 2002 à 1,2 % en 2004. Cette remontée résulterait de la progression du taux de pression fiscale de 14,7 % en 2002 à 15,1 % en 2004 et de la maîtrise soutenue des dépenses courantes.

L'amélioration des recettes sera obtenue grâce à un meilleur encadrement des régies financières, une centralisation des recettes des structures au niveau du budget général de l'Etat et à la lutte contre la fraude. Les mesures visant la maîtrise des dépenses s'appuieront sur une meilleure élaboration du budget unifié, la mise en place des budgets programmes, la maîtrise du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) et la mise en œuvre judicieuse du code des marchés publics.

Par ailleurs, des mesures en appui aux réformes macro-économiques du programme seront prises. Elles concerneront la mise en œuvre du programme de lutte contre la pauvreté à travers l'amélioration du taux de scolarisation, l'accès aux soins de santé primaire, l'accès des populations à l'eau potable et le désenclavement des zones de production agricole.

S'agissant de l'initiative PPTTE, le Bénin a bénéficié d'un allégement de 325 milliards en vue d'accompagner ses efforts en matière de lutte contre la pauvreté.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, il est prévu une limitation du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal autour de 7 % en 2004. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la restauration de la compétitivité interne et externe de l'économie béninoise, en vue de permettre une meilleure insertion sur le marché régional et mondial.

En matière financière, une politique prudente sera menée, en veillant à la régularité du contrôle des établissements de crédit par la Commission bancaire et en facilitant le développement de nouveaux instruments financiers de mobilisation de l'épargne.

## **Evaluation technique du programme**

### **• Présentation du programme**

Le programme du Bénin est conforme au canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Il a été enrichi par des analyses d'impact sur les réformes communautaires. Toutefois, il n'est pas assorti de point sur l'application des directives relatives au cadre harmonisé des finances publiques et d'un calendrier de mise en œuvre des mesures proposées.

- **Cohérence entre les programmes**

Le programme pluriannuel actualisé couvrant la période 2002-2004 du Bénin a été élaboré dans un contexte marqué par :

- Les consultations avec les institutions de Bretton Woods au titre de la deuxième année du programme triennal 2000-2003 soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) ;
- la finalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) ;
- la préparation de la Loi des finances 2002.

Il est cohérent avec le programme monétaire pour l'année 2002 et le programme 2002-2004 conclu avec les institutions financières internationales.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît que le profil des indicateurs de convergence, excepté les ratios des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales et du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB, est marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les objectifs assignés aux critères de convergence dans le cadre du présent programme sont conformes aux normes retenues en 2002, année de convergence, à l'exception du taux de pression fiscale et du ratio du déficit extérieur courant hors dons.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif de croissance retenu dans le cadre de ce programme repose sur une croissance soutenue d'environ 7 % par an. Si l'économie nationale évolue conformément au cadre stratégique défini par les différents programmes (vision 2025, Programme d'Action du Gouvernement-PAG2, Recommandation du Forum national sur l'accélération de la croissance au Bénin, Programme économique et financier 2002-2004), ce niveau de croissance, à même de faire reculer la pauvreté, serait pleinement accessible.

Toutefois, au regard de l'évolution tendancielle de l'économie et du retard observé dans la poursuite des réformes structurelles, en particulier le programme de privatisation des entreprises publiques, cet objectif de croissance semble optimiste. Par ailleurs, la réalisation d'un taux de croissance soutenu d'environ 7 % nécessite que le taux d'investissement soit porté à 25 % du PIB<sup>3</sup> ; or l'économie béninoise semble avoir atteint un palier d'environ 20 % qu'elle peine encore à dépasser.

Au plan des finances publiques, l'objectif d'un solde budgétaire de base excédentaire et en amélioration est réalisable sur la période du programme, grâce notamment aux mesures proposées en matière de mobilisation de recettes et de réduction des dépenses. S'agissant des dépenses, la réalisation du critère d'investissement public financé sur ressources internes rapporté aux recettes fiscales à hauteur de 25,7 % en 2002 nécessiterait des efforts accrus

---

<sup>3</sup> Source : Forum national sur l'accélération de la croissance et la compétitivité au Bénin – 15 au 17 mai 2001.

dans la maîtrise de dépenses courantes. A cet égard, la réforme portant sur la création de lignes budgétaires spécifiques pour les ressources du PPTTE permettrait de rendre compte de l'utilisation effective du PPTTE dans le TOFE.

S'agissant de la dette, le programme ne renseigne pas la dette intérieure, ce qui ne permet pas de juger de la soutenabilité de la dette. De plus, il n'est pas assorti d'un calendrier d'apurement du stock d'arriérés intérieurs à l'horizon 2002, conformément aux dispositions du Pacte. Enfin, l'impact de l'initiative PPTTE sur l'encours de la dette semble surestimé, dans la mesure où l'incidence sur le taux d'endettement est telle que le ratio passe de 67,6 % en 2000 dans le programme 2001-2003 à 37,1 % en 2001 dans le cadre du programme 2002-2004. Cette évolution découlerait vraisemblablement du mode d'enregistrement, selon qu'il s'agisse de retraitement ou d'annulation de dettes obtenu dans le cadre de l'initiative PPTTE.

L'important effort d'investissement, comme moyen d'accélération de la croissance, nécessiterait une augmentation substantielle des ressources budgétaires à travers notamment une forte progression de la pression fiscale. Bien que ce taux soit en constante amélioration, il reste néanmoins inférieur à la norme communautaire en raison du poids dominant du secteur informel.

### 2.1.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de cette évaluation que le sentier décrit par le présent programme pluriannuel permet d'assurer la convergence de l'économie en 2002, excepté l'évolution imprimée par les critères relatifs au taux de pression fiscale et au solde extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal. Toutefois, la Commission juge conforme le programme pluriannuel du Bénin et suggère son adoption par le Conseil des Ministres. Cependant, elle recommande :

- Une meilleure maîtrise de l'inflation ;
- L'évaluation de la dette intérieure et la ré-estimation de l'impact des allègements de l'initiative PPTTE sur l'encours total de la dette publique ;
- La finalisation du programme de privatisation ;
- La mise en œuvre effective des mesures favorisant l'amélioration des recettes et la limitation des dépenses ;
- L'élaboration d'un calendrier opérationnel de mise en œuvre des mesures du programme pluriannuel 2002-2004.

CRITÈRES DE CONVERGENCE	PROGRAMME 2000 - 2002				PACTE	PROGRAMME 2001 - 2003				PROG.2002 - 2004		
	2000					Normes	2001				2002	2003
	Objec	Réalis	Ecart	Observation	Horizon 2002		Objec	Estimat	Ecart	Observation		
	(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts		(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts			
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	1,3	2,0	0,7	Amélioration	>= 0 %	0,8	0,6	-0,2	Dégradation	0,6	1,2	1,2
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,8	4,2	0,4	Dégradation	< =3 % **	2,7	3,8	1,1	Dégradation	< = 3	< = 3	< = 3
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	60,2	52 *			<= 70 %	66,5	49,6 *			46,6 *	43,7 *	41,2 *
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0	0	0	Inchangé	0	0	0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	-9,0	-15,8	-6,8	Amélioration	<=0	0	0	0	Inchangé	0	0	0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0	Inchangé	0	0	0
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	-9,0	-15,8	-6,8	Amélioration	< 0	-9,0	0,0	9	Dégradation	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	<=0	0,0	-4,0	-4	Amélioratio	0,0	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	-14,8	-14,8	Amélioration	< 0	0,0	-4,0	-4	Amélioratio	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	-9,0	-30,6	-21,6	Amélioration	< 0	0,0	-4,0	-4	Amélioratio	0,0	0,0	0,0
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	33,4	32,0	-1,4	Amélioration	< =35 %	28,0	31,8	3,8	Dégradation	30,6	29,6	29,5
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	14,3	15,0	0,7	Amélioration	>= 20 %	19,2	21,5	2,3	Amélioratio	25,7	23,6	23,5
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	5,5	6,5	1,0	Dégradation	<=5%	5,3	6,7	1,4	Dégradation	5,6	6,0	7,3
Taux de pression fiscale (%)	14,5	14,6	0,1	Amélioration	>= 17 %	15,5	14,5	-1	Dégradation	14,7	15,1	15,1
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	5,4	5,8	0,4			5,5	5,8	0,3		6,0	6,6	7,0

\*\* critère à respecter dès 2000 \* sur la base exclusivement de la dette extérieure, source FMI

## **2.2. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU BURKINA FASO**

En 2001, il est attendu une accélération de l'activité économique avec un taux de croissance de 6,0 % contre 2,2 % en 2000, en raison notamment des premiers résultats appréciables de la campagne agricole 2001/2002. Cette croissance serait réalisée dans un contexte marqué par une remontée des prix à la consommation. En effet, selon les estimations du programme, le taux d'inflation annuel moyen ressortirait à 3,0 % en 2001 contre -0,3 % en 2000. Toutefois, en glissement annuel sur les neuf premiers mois de 2001, le taux d'inflation est ressorti à 5,4 % contre -0,6 % au cours de la même période de l'année précédente.

Les opérations financières de l'Etat seraient caractérisées en 2001 par une amélioration des principaux soldes budgétaires en rapport avec l'augmentation des recettes budgétaires. Le déficit du solde global se réduirait de 0,4 point pour s'établir à 3,5 % du PIB en 2001.

Au plan des échanges extérieurs, il est attendu une amélioration de la balance courante dont le déficit hors dons officiels passerait de 17,7 % du PIB en 2000 à 16,5 % en 2001. Quant à la masse monétaire, elle serait en hausse de 5,5 milliards pour s'établir à 420,9 milliards à fin décembre 2001, en rapport avec l'accroissement des crédits à l'économie de 5,9 %.

Concernant les indicateurs retenus dans le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, leur profil devrait s'améliorer en 2001, excepté le taux d'inflation.

### **2.2.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

En 2001, l'activité économique serait caractérisée par une reprise de la croissance avec un taux de 6,0 % contre 2,2 % en 2000. Cette performance économique serait consécutive aux bons résultats de la campagne agricole 2001/2002. Le secteur primaire serait la principale source de cette croissance avec une contribution de 3,1 points, celles des secteurs tertiaire et secondaire étant, respectivement, de 2,3 points et 0,6 point.

Du côté de la demande, la croissance en 2001 serait essentiellement tirée par la consommation avec une contribution de 4,1 points. En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute, du fait de la réduction de la consommation en terme relatif, devrait progresser pour se situer à 13,6 % en 2001 contre 11,2 % en 2000. Le taux d'investissement serait également en amélioration de 0,4 point en 2001 pour s'établir à 31,1 %, en liaison avec la poursuite du dynamisme du secteur privé.

En 2001, sur la base des dernières estimations, il est attendu un taux d'inflation annuel moyen de 4,2 % contre une réalisation de -0,3 % en 2000. En glissement annuel au cours des neuf premiers mois de 2001, le taux d'inflation a été de 5,4 % contre -0,6 % au cours de la même période de 2000. Cette hausse des prix serait due aux types de consommation "Produits alimentaires, boissons et tabac" et "Transport" dont la contribution serait, respectivement, de 3,0 points et 1,9 point.

En 2001, les opérations financières de l'Etat seraient exécutées dans un contexte marqué par un regain de l'activité économique, en raison des résultats favorables enregistrés au cours de la campagne agricole 2001/2002. Les recettes budgétaires augmenteraient de 16,2 % en 2001 pour s'établir à 254,8 milliards, soit 14,6 % du PIB contre 13,9 % en 2000. Cette évolution résulterait de la hausse des recettes sur le commerce international de 0,1 point et de l'augmentation des recettes fiscales intérieures de 1,0 point du PIB. S'agissant des dons, ils progresseraient de 0,1 % pour se situer à 144,8 milliards, soit 8,3 % du PIB contre 9,2 % en 2000.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 8,2 % pour se situer à 460,7 milliards, représentant 26,5 % du PIB contre 27,0 % en 2000. Cette évolution résulterait de la contraction des dépenses en capital de 0,5 point du PIB et de l'augmentation des dépenses courantes. Le repli des dépenses en capital s'expliquerait par la baisse de 0,9 point du PIB de la composante financée sur ressources externes. Quant à l'augmentation des dépenses courantes de 0,1 point du PIB, elle résulterait, d'une part, du relèvement de 7 % du niveau des dépenses salariales en liaison avec la prise en compte de l'incidence de la nouvelle grille indemnitaire et, d'autre part, de l'accroissement de 6,5 % des transferts et subventions.

Au total, l'évolution des principaux soldes budgétaires serait marquée par une amélioration. Le déficit du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'établirait à 1,2 % contre 1,4 % en 2000. Cette performance proviendrait de l'accélération des recettes budgétaires de 16,2 %, malgré la progression de 14,1 % des dépenses de base. L'augmentation de 11,0 % des dépenses courantes et de 26,7 % des dépenses d'investissements publics financées sur ressources internes justifierait la progression des dépenses de base. S'agissant du déficit global hors dons, il se réduirait de 1,3 point pour s'établir à 11,8 % du PIB contre 13,1 % un an plus tôt. Quant au déficit du solde global, il passerait de 3,9 % en 2000 à 3,5 % en 2001.

En 2001, sur la base des estimations, l'encours de la dette publique totale enregistrerait une progression de 6,3 % pour s'établir à 1342,0 milliards. La dette extérieure serait estimée à 1 140,2 milliards, soit 85,0 % de l'encours total. Quant à la dette intérieure, son encours s'établirait à 201,8 milliards en 2001 contre 220,9 milliards en 2000. Le service de la dette publique totale représenterait 19,4 % des recettes budgétaires en 2001 contre 24,1 % en 2000. A ce niveau, il est à noter que le Burkina a réalisé les mesures pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTTE renforcée. Il a déjà bénéficié des allègements intérimaires de la dette au cours de l'année 2000. Les mobilisations effectives de ressources PPTTE ont été de 7,2 milliards en 2000 pour une prévision de 10,25 milliards. Pour 2001, elles sont estimées à 25 milliards dont 6,2 milliards seulement ont été mobilisés en septembre 2000.

Au plan des échanges extérieurs, le déficit du solde des transactions courantes hors dons se réduirait en 2001 en s'établissant à 16,5 % du PIB contre 17,7 % en 2000. Cette amélioration s'expliquerait par la réduction des déficits de la balance commerciale, de la balance des services et de la balance des revenus nets. La contraction du déficit de la balance commerciale serait imputable à l'accroissement des exportations de 20,9 %.

## **2.2.2. ETAT DE LA CONVERGENCE**

Deux ans après l'exécution du programme triennal glissant, l'élaboration du programme actualisé couvrant la période 2002-2004 intervient un an avant l'horizon de convergence 2002 arrêté dans le cadre de l'Acte Additionnel n° 04/99 portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité. Ce programme est parvenu à la Commission de l'UEMOA le 15 novembre 2001.

### **2.2.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR 2001**

En 2001, la situation de la convergence se présenterait comme suit :

#### **Critères de premier rang**

**Le ratio du solde budgétaire de base, hors PPTTE, rapporté au PIB nominal** serait de -1,2 % en 2001 pour un objectif de -1,6 %. Malgré la hausse des dépenses de base de 14,1 %, cette performance s'expliquerait par l'amélioration des recettes fiscales de 18,3 % contre 16,6 % prévu initialement. L'amélioration des recettes fiscales serait due à la progression simultanée des recettes de porte et des recettes intérieures.

**Le taux d'inflation**, en glissement annuel au cours des neuf premiers mois de 2001, est ressorti à 5,4 % contre une déflation de 0,6 % observée au cours de la même période de 2000. Cette hausse des prix s'explique par l'insuffisance de l'offre des produits vivriers sur les marchés, en raison du déficit de la campagne agricole 2000/2001. Selon les dernières estimations, **le taux d'inflation annuel moyen** serait de 4,2 % en 2001 pour un objectif de 3 %.

**Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal**, s'élèverait à 68,6 % en 2001 pour un objectif de 61,2 %. Sur la base des données retraitées, le taux d'endettement serait de 77,1 % contre 79,9 % en 2000.

#### **Les arriérés de paiement :**

- le critère relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante serait respecté en 2001 ;
- le critère relatif à la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante serait respecté en 2001.

#### **Critères de second rang**

**Le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales** s'établirait à 38,8 % pour un objectif de 38,9 %. Cette conformité à l'objectif traduirait un effort de maîtrise de dépenses de personnel, malgré le relèvement de la grille indemnitaire.

**Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** serait de l'ordre de 25,3 % en 2001 pour un objectif de 26,3 %. Cette réalisation conforme à la norme en deçà de l'objectif traduirait néanmoins une performance par rapport à 2000, en raison notamment de l'augmentation substantielle des dépenses d'investissement en faveur des secteurs sociaux dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ce ratio connaîtrait une diminution en 2002 pour se situer à 23,9%.

**Le ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal** serait de 16,5 % pour un objectif de 13,7 %. Cette contre-performance devrait être attribuée à la persistance des chocs exogènes affectant les échanges extérieurs.

**Le taux de pression fiscale** serait porté à 13,8 % en 2001 pour un objectif de 13,3 %. Ce résultat s'expliquerait par l'effort de recouvrement des recettes fiscales.

Il ressort de cette situation de 2001 que seules les normes des critères relatifs à la non-accumulation des arriérés de paiement extérieurs et intérieurs sur la période de la gestion courante et au ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales seraient respectées en 2001. Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal et le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales sont proches de ces normes. Cependant pour les atteindre dans un délai d'un an, des efforts importants devraient être déployés. Quant au ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal, au ratio du déficit extérieur courant hors dons et au taux de pression fiscale, ils sont loin des normes communautaires à atteindre en 2002.

#### **2.2.2.2. PERSPECTIVES POUR 2002-2004**

Le programme pluriannuel actualisé 2002-2004 du Burkina constitue une actualisation du programme pluriannuel 2001-2003 adopté par décision n°02/2001/CM/UEMOA du 29 mars 2001. Les mesures de politique économique prise dans le cadre de ce programme devraient

permettre au Burkina d'atteindre les objectifs de convergence définis dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

## Principaux éléments du programme

Le programme est basé sur une croissance économique d'au moins 6 % en moyenne par an, grâce à l'intensification des mesures d'assainissement du cadre macro-économique. Cette croissance repose sur la contribution de tous les secteurs économiques, en particulier les secteurs primaire et tertiaire. L'activité des secteurs primaire et tertiaire progresserait respectivement, de 5,8 % et 5,9 % en moyenne par an sur la période. Le secteur secondaire devrait croître également en moyenne de 7,1 %, mais l'importance de cet accroissement serait limitée par le faible poids de ce secteur dans le PIB qui est de 19,5 % en moyenne sur la période du programme. Concernant l'évolution des prix, le taux d'inflation annuel moyen serait contenu à 3 % grâce aux mesures visant un approvisionnement régulier des marchés en produits vivriers.

Pour la réalisation de l'objectif de croissance, les mesures envisagées viseraient le renforcement du secteur agricole à travers le développement du marché en milieu rural, la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la restructuration des services d'agriculture et d'élevage en vue de favoriser le développement des initiatives privées. A cela s'ajoute la poursuite du processus de privatisation des entreprises publiques et de libéralisation de l'économie pour créer un cadre plus favorable au développement du secteur privé. Dans le domaine des services, des mesures seraient prises afin de faciliter l'accès aux services essentiels à travers, notamment, la réduction des coûts des services de télécommunication, du coût de l'énergie électrique par l'interconnexion prévue avec les pays voisins.

Au plan **des finances publiques**, la mise en œuvre des mesures budgétaires du programme devrait se traduire par une amélioration des principaux soldes. Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal passerait de 0,2 % en 2002 à 0,5 % en 2004. Cette évolution favorable résulterait de la progression du taux de pression fiscale et de la maîtrise continue des dépenses courantes, dans un contexte d'amélioration des investissements publics financés sur ressources internes. Ainsi, le taux de pression fiscale passerait de 14,6 % en 2002 à 15,8 % en 2004, en rapport avec l'amélioration des recettes fiscales intérieures d'environ 1 point de PIB sur la période.

Pour atteindre les objectifs de recettes, les mesures envisagées portent sur le renforcement des actions de recouvrement à travers la poursuite de l'effort de collecte des recettes provenant de la TVA par le renforcement des actions de contrôle et par la réduction sensible des exonérations. En outre, pour élargir l'assiette fiscale, les mesures à mettre en œuvre seraient centrées sur la formalisation progressive du secteur informel et la fiscalisation de certaines opérations du secteur tertiaire. Enfin, les mesures de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale vont être intensifiées grâce au renforcement de l'efficacité des administrations douanières. Dans ce cadre des brigades mobiles et une brigade spéciale à l'aéroport ont été mises en place.

S'agissant des dépenses courantes, elles baisseraient de 0,5 point de pourcentage du PIB pour s'établir à 221,7 milliards en 2002, soit 11,9 % du PIB. Elles devraient, à nouveau, baisser en 2003 pour se fixer à 11,6 % du PIB et, se stabiliser en 2004. La masse salariale en terme de recettes fiscales devrait baisser sur la période en passant de 35,0 % en 2002 à 32,3 % en 2004. Quant aux transferts et subventions, en termes de PIB, ils resteraient stables à 3 %. En ce qui concerne les dépenses d'investissement, leur restructuration se traduirait par une forte augmentation des investissements publics financés sur ressources internes et par une diminution des investissements financés sur ressources externes. En effet, les investissements

publics financés sur ressources internes après avoir baissé en 2001, passeraient de 26,3 % des recettes fiscales en 2002 à 28,4 % en 2004.

Des efforts importants ont déjà été consentis en vue de contenir les dépenses courantes et d'accroître les dépenses d'investissement. Ces efforts seront poursuivis afin d'améliorer l'efficacité de la gestion financière, à travers une revue des dépenses publiques pour déterminer, entre autres, la cause de la faible productivité de l'investissement. La conception et l'opérationnalisation du fichier unique Fonction Publique - Service de la Solde permettrait une maîtrise des dépenses de personnel et un accroissement de la qualité des prestations de services publics.

Dans le but d'accroître la maîtrise des dépenses publiques, le Gouvernement a adopté l'approche du budget programme comme base d'élaboration des prévisions des recettes à partir de 2002. En vue de rendre le cadre budgétaire plus efficace et transparent, il a été adopté un Plan de Renforcement de la Gestion Budgétaire (PRGB). En appui à ce plan, une étude sur l'obligation de rendre compte (Country Financial Accountability Assessment : CFAA) a été engagée avec le soutien des partenaires techniques et financiers.

La maîtrise de l'endettement serait effective au cours du programme. En effet, il est prévu de faire baisser le taux d'endettement de 2 points de pourcentage par an, passant ainsi de 68,6 % en 2001 à 62,0 % en 2004. En outre, l'Etat poursuivra sa politique de paiement régulier de ses factures afin d'éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement.

**Le déficit extérieur courant hors dons** rapporté au PIB nominal devrait se réduire d'environ 1 point par an sur la période du programme pour s'établir à 12,8 % en 2004, en liaison avec l'augmentation des prix et de la production de coton. Cependant, il resterait encore largement supérieur à la norme communautaire de 5 % maximum à l'horizon 2002.

## **Evaluation technique du programme**

### **• Présentation du programme**

Le programme du Burkina Faso est en conformité avec le canevas type de présentation des programmes pluriannuels. Toutefois, il ne comporte pas de calendrier de mise en œuvre des mesures préconisées.

### **• Cohérence entre les programmes**

Le programme pluriannuel actualisé couvrant la période 2002-2004 du Burkina Faso a été élaboré dans un contexte marqué par :

- la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec les institutions de Bretton Woods, couvrant la période 1999-2002 et, soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC) ;
- la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- la satisfaction de toutes les conditions prévues pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTe Renforcée.

Le programme est cohérent avec le programme monétaire pour l'année 2002 et le programme économique et financier conclu avec les institutions financières internationales. Toutefois, quelques écarts sensibles existent entre certaines données statistiques du programme et celles de la version provisoire du mémorandum élaboré lors de la dernière revue du programme 1999-

2002 soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Ces écarts se situent, notamment, au niveau du taux de croissance du PIB réel et du déflateur implicite du PIB, des recettes et des dépenses.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît que le profil des indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

- **Conformité par rapport aux objectifs de l'année de convergence**

Les objectifs assignés au programme 2002-2004 sont conformes aux normes retenues par critère à l'année de convergence 2002, à l'exception du taux de pression fiscale et du ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport PIB nominal.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif d'un taux de croissance économique d'environ 6 % par an sur la période du programme témoigne d'une volonté de se conformer à la Recommandation n° 02/2001/CM/UEMOA, du 06 juillet 2001, relative aux orientations de politique économique des Etats membres de l'Union, qui stipule que les Etats sont invités à réaliser de manière durable un taux de croissance d'au moins 7 % par an en vue de faire reculer la pauvreté. Toutefois, cette croissance économique et la maîtrise des prix pourraient être fragilisées par la récurrence des aléas climatiques que connaît le Burkina, compromettant ainsi l'amélioration continue du profil des indicateurs de convergence.

Au plan des finances publiques, le solde budgétaire de base indiquerait un excédent sur la période du programme, ce qui exige une parfaite maîtrise des dépenses courantes, combinée à l'amélioration des recettes fiscales. La réalisation de ce faible excédent représentant 0,2 % du PIB en 2002 et 2003 risquerait d'être remise en cause si l'hypothèse de croissance s'avérait trop optimiste ou si les prévisions de recettes n'étaient pas réalisées.

L'objectif en terme de recettes prévoit un rythme de progression du taux de pression fiscale qui pourra être amélioré si les mesures préconisées en vue d'élargir l'assiette fiscale et de renforcer l'efficacité des administrations fiscales étaient effectivement mises en œuvre.

Pour assurer le respect de la valeur de référence associée au ratio masse salariale sur recettes fiscales dans un délai d'un an, il faudrait déployer des efforts supplémentaires en matière de maîtrise des dépenses de personnel. Quant au ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales, il est compatible avec la norme communautaire sur la période du programme. Cet effort entre dans le cadre des engagements des Autorités en matière de lutte contre la pauvreté.

S'agissant de la dette publique, le Burkina a déployé beaucoup d'efforts en matière de recensement de la dette intérieure. Aussi, la Commission a-t-elle procédé à son retraitement sur cette base en y incluant la dette au titre des correspondants du Trésor et la dette au titre des opérations de consolidation. Ainsi, le ratio de l'encours de la dette extérieure et intérieure rapporté au PIB nominal passerait de 75,8 % en 2002 à 68,3 % en 2004, alors qu'il n'avait jamais atteint 70 % selon les données non retraitées.

En ce qui concerne les échanges extérieurs, l'existence d'un important écart entre l'objectif du ratio du déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal et la norme

communautaire traduirait la persistance de contraintes réelles qui entraveraient le respect à court terme de la norme de cet indicateur.

## 2.2.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de cette évaluation que le sentier décrit par le présent programme pluriannuel indique la convergence des indicateurs vers les normes communautaires en 2002, excepté le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal, le taux de pression fiscale et le ratio du solde extérieur courant hors dons par rapport au PIB nominal. En conséquence de ce qui précède, et nonobstant les observations ci-dessus, la Commission juge conforme le programme pluriannuel 2002-2004 du Burkina et recommande son adoption par le Conseil des Ministres. Pour conforter ce programme, la Commission recommande la mise en œuvre des mesures suivantes :

- la maîtrise de l'inflation, par une meilleure répartition de l'excédent céréalier de la campagne agricole 2001/2002, à travers un meilleur approvisionnement des marchés en produits vivriers ;
- la réduction du déficit extérieur courant hors dons à travers le rétablissement de la compétitivité, la diversification des exportations et le renforcement des échanges intra-communautaires ;
- la poursuite des efforts de consolidation budgétaire, en vue de respecter effectivement la norme du critère clé, par la mise en œuvre des mesures nouvelles inscrites au projet de Loi de finances 2002, et qui sont relatives à la collecte de la taxe de développement touristique, à l'assainissement du fichier de la TVA et son extension aux secteurs des transports des hydrocarbures ;
- l'intensification de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale par le renforcement de l'efficacité des administrations fiscales ;
- le renforcement de la maîtrise des dépenses courantes en vue d'assurer la soutenabilité du déficit budgétaire et de la dette publique totale ;
- l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre des mesures retenues visant à permettre un meilleur suivi du programme.

BURKINA	CRITERES DE CONVERGENCE											
	PROGRAMME 2000 - 2002				PACTE	PROGRAMME 2001 - 2003				PROG.2002-2004		
	2000				Normes	2001				2002	2003	2004
Objec	Réalis	Ecart	Observation	Horizon 2001	Objec	Estim	Ecart	Observation				
Critères de convergence (%)	(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts		(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts			
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-0,7	-1,4	-0,7	Dégradation	>= 0 %	-1,6	-1,2	0,4	Amélioration	0,2	0,2	0,5
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,0	-0,3		Amélioration	<= 3 % **	3,0	4,2	1,2	Dégradation	<= 3	<= 3	<= 3
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	60,0	79,9 *			<= 70 %	61,2	77,1 *			75,8*	72,2*	68,3*
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)					<=0							
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)					< 0							
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)					<=0							
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)					< 0							
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)												
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	43,0	42,9	-0,1	Amélioration	<=35 %	38,9	38,8	-0,1	Amélioration	35,0	33,6	32,3
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	19,9	23,7	3,8	Amélioration	>= 20 %	26,3	25,3	-1,0	Dégradation	23,9	26,3	28,4
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	14,9	17,7	2,8	Dégradation	<=5 %	13,7	16,5	2,8	Dégradation	15,7	14,2	12,8
Taux de pression fiscale (%)	12,2	12,8	0,6	Amélioration	>= 17 %	13,3	13,8	0,5	Amélioration	14,6	14,9	15,8
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,0	2,2	-3,8			6,0	6,0	0,0		5,9	6,2	6,0

\*\* critère à respecter dès 2000

\* y compris dépôts correspondants du Trésor et opérations de consolidation et non compris éléments de litige.

## **2.3 SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CÔTE D'IVOIRE**

Avec un taux de croissance économique estimé à  $-0,9\%$  en 2001 contre  $-2,3\%$  en 2000, l'économie ivoirienne enregistrerait une dépression pour la deuxième année successive. Cette évolution est imputable aux contre-performances de l'ensemble des secteurs économiques. La contraction s'accompagnerait de poussées inflationnistes dues notamment à la hausse du prix du carburant et aux pénuries de denrées alimentaires. En glissement annuel sur les neuf premiers mois de 2001, le taux d'inflation est ressorti à  $4,3\%$ . Le taux d'inflation moyen annuel est projeté à  $3,6\%$ .

Au niveau des finances publiques, la mise en œuvre de réformes fiscales permettrait un retournement de tendance du solde global rapporté au PIB. Celui-ci passerait de  $-1,5\%$  en 2000 à  $1,2\%$  en 2001.

En ce qui concerne les comptes extérieurs, le déficit courant hors dons s'établirait à  $1,8\%$  du PIB contre de  $0,4\%$  en 2000.

Reflétant, l'amélioration relative des avoirs extérieurs nets et la contraction du crédit intérieur, la masse monétaire devrait enregistrer une baisse de  $2,8\%$  en 2001 par rapport à 2000, en s'établissant à 1605,0 milliards.

L'état de convergence en 2001 serait marqué par une amélioration du profil des critères à l'exception de ceux relatifs aux arriérés de paiement, au taux d'inflation annuel moyen et à la masse salariale.

### **2.3.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

La dépression économique amorcée l'année dernière, devrait se poursuivre en 2001. En effet, le taux de croissance du PIB estimé à  $-2,3\%$  en 2000, serait de  $-0,9\%$  en 2001. Ce repli continu de l'activité économique est lié notamment au contexte socio-politique tendu qui a prévalu ces dernières années.

Cette morosité est imputable à l'ensemble des secteurs économiques. En effet, l'activité du secteur primaire devrait se contracter de  $1,6\%$  en rapport avec les contre performances des cultures de rente et de la production vivrière et de  $2,4\%$  dans le secondaire du fait de l'attentisme des opérateurs économiques. Du fait de l'accroissement de  $1,4\%$  du PIB non marchand, le taux de croissance du tertiaire serait de  $0,4\%$ . Les contributions des secteurs seraient respectivement de  $-0,6$  point,  $-0,5$  point et  $0,2$  point.

Du côté de la demande, la contre performance serait imputable d'une part à la baisse de la demande intérieure en rapport avec une décélération de  $0,8$  point de pourcentage du PIB de la formation brute de capital fixe et, d'autre part, à la régression de demande extérieure. Les exportations devraient chuter de près de 2 points de pourcentage du PIB.

L'activité économique devrait se dérouler dans un contexte marqué par des tensions sur les prix. Le taux d'inflation a été de  $4,3\%$  en glissement annuel sur les neuf premiers de l'année 2001. Cette hausse des prix est impulsée par les types de consommation « produits alimentaires, boissons et tabacs », « transports » et « hôtels, café et restaurants ». Elle résulte de plusieurs facteurs dont les principaux sont la pénurie des denrées alimentaires liée aux troubles socio-politiques au début de l'année, le relèvement des prix des produits pétroliers dès février 2001, la grève des armateurs de pêche ivoiriens et la mise en application le 1<sup>er</sup> août 2001, du taux uniforme de TVA de  $20\%$  contre  $11,11\%$  précédemment en vigueur. Le taux d'inflation annuel moyen est estimé à  $3,6\%$  en 2001 contre  $2,5\%$  en 2000.

Concernant la situation des finances publiques, un programme intérimaire a été mis en œuvre pour la période de juillet à décembre 2001. L'exécution de ce programme devrait favoriser une amélioration sensible du solde global sur le PIB qui passerait de -1,5 % en 2000 à 1,2 % en 2001 en rapport avec une progression relativement importante des recettes et une maîtrise des dépenses publiques.

En effet, les recettes budgétaires devraient augmenter de 4,5 % sous l'impulsion aussi bien des recettes fiscales que des recettes non fiscales. Les recettes fiscales tirées par des recettes sur le commerce international en progression de 2,6 points de pourcentage du PIB, se sont établies à 1117,4 milliards, soit 16,5 % du PIB contre 16,2 % en 2000. Quant aux recettes non fiscales, elles progresseraient de 0,2 point en s'établissant à 2,6 % du PIB en 2001. Les recettes budgétaires représenteraient ainsi 19,1% du PIB en 2001 contre en 18,5 % en 2000.

Les dépenses se contracteraient de 2,3 points en se fixant à 18,1 % du PIB. Cette évolution traduirait beaucoup plus un faible taux d'exécution des dépenses d'investissement en rapport avec la suspension des décaissements sur financement extérieur qu'un réel effort de réduction des dépenses courantes primaires. En effet, en 2001, les dépenses courantes primaires tirées par la masse salariale en accroissement de 6,9% s'établiraient à 864,8 milliards, soit 12,8 % du PIB. Les dépenses en capital devraient baisser en passant de 3,1 % du PIB en 2000 à 1,4 % en 2001 du fait d'un arbitrage en faveur des dépenses courantes.

En ce qui concerne la dette publique, son encours en 2000 a été de 7912,7 milliards, soit 118,6 % du PIB. La dette extérieure est estimée en 2000 à 6754,1 milliards. La Côte d'Ivoire a été déclarée éligible à l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE). Le service de dette s'est établi à 701,9 milliards en 2000, soit 56,7 % des recettes budgétaires totales. Ce taux est estimé à 47,0 % en 2001.

S'agissant de la balance des paiements, elle enregistrerait un solde global nul en 2001 contre un excédent de 77,4 milliards en 2000. Cette situation serait imputable à l'évolution des transactions courantes dont le déficit se creuserait en passant de 9,1 milliards en 2000 à 86,6 milliards en liaison avec le recul des exportations et la progression des importations

Quant à la situation monétaire, elle devrait se caractériser d'une part, par une progression des avoirs extérieurs nets qui s'établiraient à - 0,7 milliard et d'autre part, par un repli de 6,6 % du crédit intérieur qui ressortirait à 1589,0 milliards.

L'évolution des crédits intérieurs nets résulte de l'amélioration de la position nette du gouvernement et du repli des crédits à l'économie en ligne avec la baisse des crédits de campagne.

Au total, la liquidité globale devrait régresser de 2,8 % par rapport à 2000 pour s'établir à 1605,0 milliards.

### **2.3.2. ETAT DE CONVERGENCE**

A la date du 23 novembre 2001, le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité actualisé pour la période 2002- 2004 n'a pas été transmis à la Commission.

### 2.3.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001

La réalisation des valeurs de référence associées aux critères de convergence pour l'année 2001 se présente comme suit :

#### Critères de premier rang

**Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'établirait à 1,7 % pour un objectif de 1,0 %. Cette amélioration du ratio serait consécutive à l'augmentation projetée des recettes budgétaires jointe à la contraction de 47,3 % des dépenses en capital sur ressources internes.

**Le taux d'inflation annuel moyen** serait de 3,6 % en 2001 contre 2,5 % en 2000. La norme communautaire de 3 % au maximum ne serait pas respectée.

**L'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal** s'établirait à 116,7 % en 2001 pour un objectif de 100,0 %. La norme communautaire est de 70 %.

#### Les arriérés de paiement

**Le critère de non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la période courante** serait respecté en 2001.

**Le critère de non accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs sur la période courante** : Ce critère ne serait pas respecté en 2001 car le TOFE prévoit une accumulation d'arriérés de paiement extérieurs de 167 milliards.<sup>4</sup>

#### Critère de second rang

**Le ratio masse salariale sur recettes fiscales** est estimé à 42,8 % en 2001 pour un objectif de 41,6 %. Cette dégradation s'explique par la mise en œuvre de mesures visant relever les salaires de certains corps spécifiques.

**Le ratio dépenses d'investissements financées sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales** s'établirait à 4,9 % en 2001 pour un objectif de 10,1 %.

**Le taux de pression fiscale** s'améliorerait de 0,3 point par rapport à 2000, pour se fixer à 16,5 % en 2001 pour un objectif de 16,0 %. Cette évolution serait en rapport avec une augmentation attendue des recettes fiscales tirées par les recettes de porte.

**Le déficit extérieur courant hors dons sur le PIB nominal** devrait se détériorer en passant de 0,4 % en 2000 à 1,8 % en 2001 pour un objectif de 1,2 % en rapport avec une contraction des exportations notamment de café vert, de bananes, d'ananas et des oléagineux.

### 2.3.3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La mise en œuvre diligente du programme intérimaire dès le mois de juillet 2001 s'est traduit par un effort d'assainissement de la gestion des finances publiques. Les acquis de la période du programme intérimaire doivent être confortés notamment dans la perspective de la convergence à l'horizon 2002.

Cette exigence renforce l'impérieuse nécessité d'élaborer et de transmettre dans les délais prescrits par les textes communautaires, le programme pluriannuel de convergence, de

<sup>4</sup> Ce montant pourrait être plus important si le rééchelonnement de 209,9 milliards prévu ne se réalisait pas.

stabilité, de croissance et de solidarité pour la période 2002-2004. L'absence de ce programme empêche toute visibilité sur la situation économique et financière du pays, sur le moyen terme.

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Pacte de convergence et des contraintes liées à l'évaluation des programmes, les Autorités de la Côte d'Ivoire devront prendre les dispositions en vue de la régularisation de cette situation.

COTE D'IVOIRE

Critères de convergence (%)	PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003					2002	2003
	1999	2000	Normes			Observation			
			Horizon 2002	Objectif	Estimate		Ecart		
			(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts			
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-1,5	-0,2	>= 0 %	1,0	1,7	0,7	Amélioration	2,0	3,0
Taux d'inflation annuel moyen (%)	0,8	2,5	< =3 % **	3,0	3,6	0,6	Dégradation	3,0	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	150,4	118,6	<= 70 %	100,0	116,2	16,2	Dégradation	90,0	70,0
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	165,2	461,1	0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	132,8	47,9	<=0	-102,6	-5,9	96,7	Dégradation	-100,0	-100,0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)			0		0,0	0,0	Inchangé		
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0		< 0	-102,6	-5,9	96,7	Dégradation		
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	32,4	413,2	<=0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)			0	0,0	167,0	167,0	Dégradation		
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0	0,0	0,0	0,0	Inchangé		
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0	-102,6	-5,9	96,7	Dégradation		
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	37,0	41,6	< =35 %	41,6	42,8	1,2	Dégradation	40,5	38,8
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales en %	17,6	9,7	>= 20 %	10,1	4,9	-5,2	Dégradation	9,2	9,2
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	1,7	0,4	<= 5 %	1,2	1,8	0,6	Dégradation	0,0	0,0
Taux de pression fiscale (%)	16,8	16,2	>= 17 %	16,0	16,5	0,5	Amélioration	16,7	16,7
Autres indicateurs									
Taux de croissance du PIB réel (%)	1,5	-2,3		1,0	-0,9	-1,9		3,5	5,2

\*\* critère à respecter dès 2000 \*\*\* données retenues lors de la mission FMI du 6 au 16/11/2001(+) Il s'agit d'un excédent en 1999

## **2.4. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA GUINEE-BISSAU**

L'évolution de la situation économique et financière en 2001 serait marquée par une légère amélioration du taux de croissance qui se situerait à 7,8 %, contre 7,5 % l'année précédente. Cette accélération de la croissance résulterait notamment de la reprise du secteur des BTP, avec la construction des ponts de Joao Landim et de Sao Vicente, ainsi que la réhabilitation des routes.

Le taux d'inflation estimé à 8,6 % en 2000 contre une prévision de 9 %, se situerait en 2001 à 6,4 %.

En matière de finances publiques, l'année 2001 se caractériserait par un recul du taux de recouvrement des recettes fiscales par rapport au taux déjà faible de 47,5 %, enregistré en l'an 2000.

Au plan des échanges extérieurs, le solde courant se dégraderait en passant d'un excédent de 14 milliards en 2000 à un déficit de 8,3 milliards en 2001, imputable aussi bien à la balance commerciale qu'à la balance des services et aux transferts courants.

La situation monétaire se caractériserait par une augmentation de la masse monétaire de 5,8 milliards, une consolidation des avoirs extérieurs nets de 4,3 milliards de F CFA et une progression du crédit intérieur de 4,5 milliards.

### **2.4.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

Pour 2001, le taux de croissance du PIB s'établirait à 7,8 % contre 7,5 % en 2000. Cette croissance aurait pour principale source la production agricole et les activités industrielles. En effet, le secteur primaire progresserait de 11,2 %, soit une progression de 7,2 points en pourcentage comparativement à l'année précédente. Le secteur secondaire connaîtrait une forte progression avec un taux de croissance réel de 18,0 %, en liaison avec le dynamisme du sous-secteur des BTP, le début de transformation industrielle de la production de la noix de cajou et le démarrage de l'exploitation des mines de phosphate de la région de Farim. En revanche, le secteur tertiaire, enregistrerait une baisse de 3,6 % contre une hausse de 15,2 % en 2000, liée en partie à la réduction attendue des effectifs de la fonction publique et de l'armée.

Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 6,5 points, 2,1 points et -1,1 point pour l'année 2001.

Du point de vue des emplois du PIB, la croissance serait stimulée, pour l'essentiel, par la consommation finale qui augmenterait de 7,8 %. Quant aux investissements, ils progresseraient de 13,6 %, en relation avec la remontée de la FBCF privée. Au niveau des échanges extérieurs, il est prévu un ralentissement du rythme de croissance des exportations qui se situerait à 5,7 % et une hausse de 10,6 % des importations.

Les contributions de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs au taux de croissance seraient, respectivement, de 7,3 points, 3,3 points et -3,1 points en 2001.

Avec la crise de l'énergie et l'approvisionnement très irrégulier des marchés en produits alimentaires, le taux d'inflation annuel moyen mesuré par l'indice des prix à la consommation est estimé à 8,5 % en septembre 2001. Ils pourraient s'établir 6,4 % en fin 2001 contre 8,6 % en 2000.

Dans le domaine des finances publiques, les prévisions laissent apparaître pour 2001, une aggravation du solde global hors dons, qui se situerait à  $-18\%$  du PIB contre  $-0,7\%$  en 2000. En dépit de la hausse des dons de  $10\%$ , le solde global se détériorerait également en s'établissant à  $-8,5\%$  du PIB contre  $0,6\%$  en 2000.

Cette évolution serait due, d'une part, à la baisse des recettes fiscales liée à la chute des prix à l'exportation de la noix de cajou, et, d'autre part, à la forte augmentation des dépenses totales.

En effet, selon les estimations, les recettes budgétaires se situeraient à 28,6 milliards contre 29,5 milliards en 2000. Elles représenteraient  $15,9\%$  du PIB contre  $18,4\%$  en 2000. Elles seraient marquées par la baisse des recettes fiscales de  $2,9\%$ , et la régression de  $3,3\%$  des recettes non fiscales.

Les dons ont été d'une forte influence sur l'exécution des recettes au cours des années passées. Cependant, ils ont enregistré une baisse importante ces dernières années en s'établissant à 2 milliards en 2000, soit  $6,3\%$  du total des recettes et dons. En fin septembre, ils n'ont été mobilisés que pour 2,2 milliards alors que les prévisions pour fin 2001, sont de 17,2 milliards.

Quant aux dépenses totales, elles augmenteraient de  $99,3\%$  pour s'établir à 61 milliards en 2001, soit à  $34,0\%$  du PIB contre  $19,1\%$  en 2000. Cette hausse serait principalement imputable aux dépenses en capital financées sur ressources extérieures qui s'accroîtraient de 20,1 milliards. Par contre les dépenses en capital financées sur ressources intérieures enregistreraient une légère baisse de 3,6 milliards à 3 milliards. Les dépenses courantes augmenteraient également de  $18,9\%$ , pour s'établir à 32,1 milliards contre 27 milliards en 2000. Cependant la masse salariale régresserait dans la même période de  $9,6\%$ .

Par ailleurs, l'objectif de régulariser la totalité des arriérés de paiements de la dette publique intérieure en fin 2001, ne pourrait être réalisé, en raison du faible niveau des recettes. Toutefois, des efforts seront fournis pour assurer le paiement régulier de toutes les échéances. Selon les estimations disponibles, l'encours de la dette publique extérieure s'élèverait à 600,3 milliards, soit  $391,3\%$  du PIB contre  $394,8\%$  en 1999. Aussi, les Autorités entreprennent-elles des efforts pour alléger cette dette dans le cadre de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). A cet égard, il a été conclu un accord aux conditions de « Cologne » et portant sur une dette consolidée de 141 millions de dollars, suite à une réunion du Club de Paris qui s'est tenue en janvier 2000. Cet accord devrait permettre d'annuler environ 60 millions de dollars de dette extérieure et ramener le service de la dette vis-à-vis des créanciers du Club de Paris de 58 à 9 millions de dollars sur la période 2000-2003.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit du solde courant hors dons estimé à  $9,4\%$  du PIB en 2000 se détériorerait en se situant à  $19,4\%$ . Cette évolution serait en partie imputable à la baisse du prix de la noix de cajou.

Enfin, concernant la situation monétaire, la masse monétaire s'accroîtrait d'environ  $12,2\%$  pour se situer à 71,8 milliards. Les avoirs extérieurs nets se situeraient à 32,8 milliards contre 28,5 milliards en décembre 2000. Le crédit intérieur s'accroîtrait également de  $31,4\%$  pour se situer à 24,8 milliards. La hausse des crédits intérieurs serait liée principalement à la hausse des crédits à l'économie.

#### **2.4.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001**

La situation de la convergence se présenterait comme suit :

## Critère de premier rang

- le ratio **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal**, estimé à – 0,7 % en 2000 se détériorerait pour s'établir à – 3,6 % en fin 2001. Cette évolution serait principalement imputable à l'accroissement des dépenses courantes et la baisse des recettes budgétaires.
- le **taux d'inflation annuel moyen** estimé à 8,5 % sur des neufs premiers mois de l'année, s'établirait à 6,4 en fin 2001 contre 8,6 % en 2000.
- le ratio « **encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** »<sup>5</sup>, dépasse largement la norme communautaire maximale de 70 %. Le taux d'endettement estimé à environ 391,3 % du PIB en 2000 devrait baisser relativement en 2001. Le traitement intérimaire de la dette extérieure dans le cadre de l'initiative PPTTE et les financements pratiquement mobilisés pour l'apurement des arriérés intérieurs pourraient sensiblement réduire le taux d'endettement. Toutefois, ce critère ne pourrait être respecté en 2001.
- **arriérés de paiement :**
  - **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2001, suivant les projections du programme.
  - **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante :** serait respecté en 2001, suivant les projections du programme. Toutefois, il a été constaté en fin septembre une accumulation d'arriérés de 3,1 milliards.

## Critère de second rang

- le ratio **masse salariale sur les recettes fiscales** estimé à 60,0 % en 2000 se situe à 62,8 % en septembre 2001. Il pourrait atteindre en fin 2001 l'objectif de 57 % fixé dans le programme pluriannuel 2001-2003.
- le ratio **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales**, se détériorerait en passant de 64,8 % en 1999 à 21,7 % en 2000 et à 18,2 % en septembre 2001. Toutefois, il pourrait respecter en fin 2001 la norme de 20 %.
- le **taux de pression fiscale** initialement prévu à 10,6 %, se situerait à 9,5 % en 2001 contre 10,9 % en 2000, du fait de la baisse des recettes liée à l'évolution défavorable des prix des principaux produits d'exportation.

Le ratio **déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** connaîtrait une fluctuation régulière du fait du comportement des exportations de noix de cajou. C'est ainsi qu'il s'est amélioré en 2000 en passant de 12,4 % en 1999 à 7,7 %. En 2001, il enregistrerait une détérioration pour atteindre 13,5 % contre une prévision initiale de 12,0 %.

L'appréciation des performances macro-économiques par rapport à l'année précédente indique que l'année 2001 enregistrerait la dégradation de la plupart des critères de convergence notamment les critères relatifs au solde budgétaire de base, à l'investissement public financé sur ressources internes, à la pression fiscale et au déficit extérieur courant hors dons.

<sup>5</sup> La dette intérieure publique n'étant pas connue, il n'est question que de la dette extérieure publique.  
EH\ Rap SM déc.01

## **2.4.2.2. PERSPECTIVES 2002-2004**

### **Principaux éléments du programme**

Le programme pluriannuel actualisé pour la période 2002-2004, transmis à la Commission le 23 novembre 2001, définit la stratégie de convergence que compte mettre en œuvre la Guinée Bissau. Ledit programme indique que la Guinée Bissau poursuivra les politiques entreprises depuis 1997 et portant sur la stabilisation du cadre macroéconomique et la mise en œuvre de réformes structurelles et sectorielles. A cet égard des mesures précises seront prises notamment pour le relèvement du niveau des recettes, la limitation des dépenses primaires et le renforcement des dépenses d'investissement au profit des secteurs prioritaires que sont l'éducation, la santé, et les infrastructures.

Concernant les recettes, des actions seront entreprises pour élargir l'assiette fiscale et améliorer le recouvrement. Au niveau des dépenses, les dispositions seront prises pour contenir et rationaliser les dépenses primaires. Il s'agira notamment d'organiser et de respecter rigoureusement les procédures de dépenses.

Ces diverses mesures devraient permettre d'améliorer considérablement le solde budgétaire de base, qui passerait ainsi de - 3,6% en 2001 à 2,2 en 2002, avant de baissé à 1,9 % en 2003 et à 1,9 en 2004.

S'agissant de la dette extérieure, la Guinée Bissau compte continuer à mener en la matière une politique prudente. En outre, elle poursuivra les efforts nécessaires pour atteindre le point d'achèvement et bénéficier des avantages de l'initiative PPTTE.

Par ailleurs, des réformes structurelles seront entreprises notamment dans les domaines de la Fonction Publique et du parapublic. Les réformes de la Fonction Publique et les mesures relatives à la démobilisation de 5000 militaires seront mises en œuvre.

Enfin, la politique économique de la Guinée Bissau, inscrite dans la logique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, s'est fixée pour objectif notamment, l'augmentation des possibilités d'accès aux biens sociaux essentiels, la bonne gouvernance et l'accélération de la croissance économique. Cette situation serait marquée par une croissance du PIB de 8 % en moyenne dans cette période 2002-2004 en raison de l'accroissement des investissements et du bon comportement des différents secteurs de l'économie.

### **Evaluation technique du programme**

#### **Présentation du programme**

Le programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels.

#### **Cohérence du programme**

Par rapport à ses orientations, le présent programme est cohérent avec le programme monétaire et le programme économique et financier conclu avec les Institutions de Bretton Woods.

#### **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît qu'à l'exception des critères

relatifs au solde budgétaire de base, à l'investissement public financé sur ressources internes, à la pression fiscale et au déficit extérieur courant hors dons, le profil des autres indicateurs de convergence pourrait connaître une amélioration continue.

## **Conformité à l'année de convergence 2002**

Pour les critères de premier rang, il apparaît qu'à l'exception du taux d'inflation estimé à 4 % en 2002, les objectifs assignés par le programme 2002-2004 aux autres critères seraient conformes aux normes retenues dans le Pacte. Cependant les critères de deuxième rang ne respecteraient pas les normes communautaires en 2002, mais évolueraient favorablement dans la période 2002-2004.

## **Pertinence des hypothèses**

Les contre-performances budgétaires constatées en 2000 et les perspectives financières pour 2001 indiquaient que la plupart des valeurs de référence associées aux critères de convergence ne seraient pas respectées à l'horizon 2002. Partant de ce constat, le Conseil des Ministres, lors de sa réunion du 06 juillet 2001, a émis la Directive n°04/2001/CM/UEMOA demandant aux Autorités de la Guinée Bissau d'élaborer et de mettre en œuvre un ensemble de mesures rectificatives. Il a en sa session du 20 septembre 2001, examiné et approuvé le rapport de la Commission sur le programme de mesures rectificatives présenté par la Guinée Bissau. A cette même occasion, il a lancé un appel en direction de la communauté financière internationale, pour soutenir la stratégie mise en place en vue de modifier la tendance de l'évolution de l'économie guinéenne conformément aux contraintes du Pacte de convergence, de stabilité de croissance et de solidarité.

Ces mesures rectificatives initiées en vue d'élargir la base fiscale et d'améliorer le recouvrement et la maîtrise des dépenses courantes primaires notamment la réduction de la masse salariale, avaient pour but de modifier considérablement la tendance de l'évolution des finances publiques.

C'est dans la logique de poursuivre la mise en œuvre de ces mesures, que le programme pluriannuel 2002-2004 a été élaboré. C'est ainsi que le programme devrait permettre en 2002 un accroissement des recettes fiscales de 8,8 %. La pression fiscale évoluerait progressivement de 9,2 % à 12 % dans la période 2002-2004. Au niveau des dépenses, les dépenses totale régresseraient de 0,7 % en 2002 du fait des dépenses en capital financées sur ressources intérieures qui enregistreraient une baisse de 16,7 % pour se situer à 2,5 milliards. Elles seraient de 5 milliards en 2003 et 6 milliards en 2004. Par contre les dépenses courantes primaires augmenteraient de 48,8 % en 2002 pour s'établir à 29,9 milliards. Mais elles enregistreraient une baisse de 32,4 % en 2003 pour s'établir à 20,2 milliards.

Toutefois, les contre-performances budgétaires en 2001 inscrivent la tendance de l'évolution des finances publiques dans des perspectives mitigées. En plus, la plupart des mesures rectificatives, initiées pour la période d'août à décembre 2001 en vue de modifier la tendance de l'évolution des finances publiques, ont été pratiquement différées à l'année 2002. De ce fait, la réalisation des critères de convergence en 2002 nécessiterait beaucoup plus d'efforts.

Aussi faudrait-il identifier très précisément les mesures et réformes à mettre en œuvre en 2002, pour assurer la rupture nécessaire à la réalisation des performances attendues.

Par ailleurs, l'absence de données sur les comptes nationaux ne permet pas d'apprécier la dynamique de l'économie, qui serait à la base de l'amélioration de la situation des finances publiques tel que décrite dans le programme.

Il faut également souligner l'insuffisance des informations relatives à l'évolution de la dette publique, notamment les projections sur le niveau de l'encours de la dette totale en fin 2002 et sur toute la période sous revue.

### 2.4.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent programme devrait être réaménagé de sorte à faire ressortir la rupture que compte assumer la Guinée Bissau en 2002, horizon de la convergence.

la Guinée Bissau devrait prendre les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre les mesures et réformes indiquées dans le présent programme, notamment celles qui ont fait l'objet de la Directive n° 04/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001

Par ailleurs le cadre statistique du présent programme devrait être complété par les données sur les comptes nationaux mais également la situation de la dette publique intérieure et extérieure.

GUINEE BISSAU

Critères de convergence (%)	1999		2000		PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003				PROG. 2002 - 2004		
	Réalis.	Réalis.	Horizon 2002	Objectif	Estimate	Ecart	Observation	2002	2003	2004			
	(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts									
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-8,6	-0,7	>= 0 %	1,0	-3,6	-4,6	Dégradation	2,2	1,9	1,9			
Taux d'inflation annuel moyen (%)	-2,1	8,6	<= 3 % **	4,0	6,4	2,4	Dégradation	<= 4	<= 3	<= 3			
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	362,3*	347,7*	<= 70 %	322,4*	n.d.			n.d.	n.d.	n.d.			
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	20,1	0,0	0	0,0	0,7	0,7	Dégradation	0	0	0			
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	2,4	0,0	<= 0		-5,3	0,7	Dégradation	-10,4	0	0			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	2,4	0,0	0		0,7	0,7	Dégradation	0	0	0			
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0		0,0	0,0	Inchangé	-10,4	0	0			
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	17,7	0,0	<= 0		0,0	0,0	Inchangé	0	0	0			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	17,7	0,0	0		0,0	0,0	Inchangé	0	0	0			
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0		0,0	0,0	Inchangé	0	0	0			
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0		0,0	0,0	Inchangé	-10,4	0	0			
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	53,9	60,0	<= 35 %	53,7	56,5	2,8	Dégradation	61,6	39,7	32,3			
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales	64,8	20,6	>= 20 %	13,7	17,6	3,9	Amélioration	13,5	20,7	20,2			
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	11,5	5,9	<= 5 %	14,5	10,8	-3,7	Amélioration	9,3	10,3	5,8			
Taux de pression fiscale (%)	8,6	10,9	>= 17 %	10,7	9,5	-1,2	Dégradation	9,2	10,8	12			
Autres indicateurs													
Taux de croissance du PIB réel (%)	7,6	7,5		9,3	7,8	-1,5		8,2	8,6	9,3			

\*\* critère à respecter dès 2000 \* source publication FMI du mois d'octobre 2001

## **2.5. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU MALI**

En 2001 la situation économique du Mali serait particulièrement marquée par la crise du secteur cotonnier, l'insuffisance de la pluviométrie et la flambée des prix des produits pétroliers. Le taux de croissance du PIB réel estimé à 4,6 % en 2000 se situerait à 0,1 % en 2001 et l'inflation, qui est ressortie à 5 % en glissement annuel au cours des neufs premiers mois de 2001, serait autour de 4,1 % en fin 2001.

Les opérations financières de l'Etat seraient caractérisées en 2001 par une détérioration des principaux soldes budgétaires en rapport avec l'augmentation des dépenses publiques, notamment les dépenses de soutien à la filière coton. Le déficit du solde global s'aggraverait pour s'établir à 7,5 % du PIB contre 3,8 % en 2000.

Au niveau des échanges extérieurs, le déficit extérieur courant hors dons s'améliorerait légèrement en passant de 12,0 % en 2000 à 11,8 % en 2001, en rapport avec le repli des transferts courants publics.

S'agissant de la situation monétaire, l'accroissement de la masse monétaire de 12,7 % aurait pour contreparties l'amélioration des avoirs extérieurs nets de 8,9 % et des crédits intérieurs de 14,5 %. L'augmentation des crédits intérieurs serait liée à une détérioration de la PNG et un accroissement des crédits à l'économie.

Enfin, l'appréciation de la situation économique du Mali, en 2001, révèle une tendance défavorable pour le critère clé qu'est le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal. Il en est de même pour ce qui concerne les critères relatifs au taux d'inflation et à l'investissement financé sur ressources internes.

### **2.5.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

Le taux de croissance du PIB en terme réel serait de 0,1 % en 2001 contre 4,6 % en 2000. Cette décélération se justifierait particulièrement par la baisse de 13 % que subirait le secteur primaire, en raison des effets négatifs de la campagne agricole 2000/2001 notamment la production de coton, qui connaîtrait un recul d'environ 40 %. Par contre le secteur secondaire améliorerait sa performance en atteignant une croissance réelle de 19 %, tirée par l'essor important que connaîtrait la production d'or. En effet, avec l'ouverture des mines de Yatela et de Morila, la production d'or atteindrait 50 tonnes en 2001. Quant à l'activité économique au niveau du secteur tertiaire, elle régresserait de 11,2 % en 2001 contre une hausse de 7,6 % en 2000.

Au total, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance seraient, respectivement, de -5,7 points, 5,1 points et 0,7 point.

Du point de vue de la demande, la consommation privée réelle enregistrerait une baisse de 0,4 % contre une hausse de 0,4 % en 2000, entraînant ainsi un ralentissement de l'activité économique. Dans le même temps la consommation publique reflétant l'accroissement des dépenses publiques en 2001, progresserait de 1,7 %. En somme, la consommation finale totale représentant 84 % du PIB, connaîtrait une baisse de 0,1 %. S'agissant de la FBCF, tirée par sa composante publique en progression de 49,4 %, elle augmenterait de 8,4 %. La FBCF privée augmenterait pratiquement du même niveau qu'en 2000, soit de 4,5 %. Au niveau des échanges extérieurs, le solde commercial se détériorerait en raison de la faible progression des exportations de 5,4 % contre une forte hausse des importations de 8,8 %.

En ce qui concerne l'évolution des prix, l'inflation en glissement annuel au cours des neufs premiers mois de 2001 est estimée à 5,0 % contre - 1,4 % par rapport à la même période de l'année 2000. Cette situation est imputable à l'insuffisance de l'offre des produits céréaliers, à

l'approvisionnement irrégulier des marchés en produits vivriers et à la flambée des prix des produits pétroliers.

S'agissant de la situation des finances publiques, les prévisions de l'année 2001 indiquent une détérioration des différents soldes budgétaires. Le déficit global passerait de 3,8 % du PIB en 2000 à 7,5 % en 2001 et le déficit budgétaire hors dons estimé à 9,4 % du PIB en 2000 ressortirait à 11,6 % en 2001.

Les recettes budgétaires, bénéficiant particulièrement des effets de la croissance du secteur minier, progresseraient de 17,4 % pour se situer à 316,9 milliards, soit à 16,7 % du PIB. Les recettes fiscales augmenteraient de 19,9 % en 2001 pour se fixer à 14,8 % du PIB contre 12,9 % en 2000. Quant aux recettes non fiscales, elles régresseraient de 9,0 % pour s'établir à 11,1 milliards, soit à 0,6 % du PIB contre 0,7 % en 2000. Outre, les effets des réformes déjà mises en œuvre, notamment la TVA à taux unique, cette hausse des recettes serait le fait d'actions administratives entreprises en vue de conforter le recouvrement des recettes. C'est ainsi que depuis janvier 2001, le numéro d'identification unique est systématiquement utilisé au niveau des administrations fiscales. Par ailleurs la Direction Nationale des Impôts (DNI) a entrepris des actions pour fiscaliser le secteur informel et renforcer les moyens des services de redressements fiscaux.

Par contre les dons subiraient une baisse de 23,8 % par rapport à leur niveau en 2000. Ceci serait conforme à une programmation prudente de dons budgétaires en 2001.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 21,8 % pour se situer à 536,1 milliards en 2001, soit 28,3 % du PIB contre 24,3 % en 2000. Les dépenses en capital progresseraient de 10,7 % en 2001 contre 8,7 % en 2000 tandis que les dépenses courantes augmenteraient de 24,6 % contre 3,2 % en 2000. En effet, la masse salariale serait en hausse de 12,2 % contre 11,9 % en 2000 en raison d'une révision des grilles indiciaires et d'une augmentation de primes et indemnités pour certaines catégories de personnel (dont les magistrats, les enseignants et les employés du secteur santé). En outre, les « autres dépenses courantes » augmenteraient après une baisse de 2,2 % en 2000.

Pour ce qui est de la dette publique, l'encours de la dette totale évalué à 1947,6 milliards, pourrait se situer à 103,7 % du PIB en 2001 contre 102,7 % en 2000. La mise en œuvre de l'initiative PPTTE pourrait contribuer à réduire substantiellement ce ratio.

Au niveau des échanges extérieurs, le solde global de la balance des paiements ressortirait excédentaire de 15,0 milliards en 2001 contre 69,0 milliards un an plus tôt. Ce recul serait lié à l'effondrement de la production du coton, la baisse des cours de l'or et la hausse de la facture pétrolière. Il en résulterait une aggravation du déficit des transactions courantes qui passerait de 171,8 milliards en 2000 à 202,3 milliards en 2001. Hors transferts officiels nets, le ratio du compte courant extérieur, rapporté au PIB, devrait se situer à 11,8 % contre 12,0 % en 2000.

Enfin, concernant la situation monétaire, la masse monétaire s'accroîtrait de 12,7 % pour se situer à 464,1 milliards contre 408,4 milliards en 2000. Les avoirs extérieurs nets devraient se situer à 182,7 milliards contre 167,7 milliards en décembre 2000. Le crédit intérieur devrait s'accroître également de 14,5 % pour se situer à 282,8 milliards contre 247 milliards. La hausse des crédits intérieurs serait liée à la détérioration de la PNG, atténuée par la hausse des crédits à l'économie.

## 2.5.2 ETAT DE LA CONVERGENCE

### 2.5.2.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001

Selon les critères, la situation de la convergence se présenterait comme suit :

#### Critère de premier rang

- Le ratio **solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait à 0,1 % en 2001 contre 0,6 % en 2000. Toutefois, le retraitement des données du programme par la Commission a permis de réestimer<sup>6</sup> ce ratio à -1,3 % en 2001.
- Le **taux d'inflation annuel moyen** s'établirait à 5 % en glissement annuel au cours des neufs premiers mois de l'année 2001. Sur l'ensemble de l'année 2001, Il pourrait se situer à 4,1 %, soit un niveau largement supérieur à la norme communautaire d'au moins 3 % par an.
- Le ratio « **encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** » se détériorerait pour se situer à 103,7 % du PIB contre 102,7 % en 2000 pour un objectif de 70 % conformément au programme pluriannuel 2001-2004. La mise en œuvre de l'initiative PPTTE pourrait contribuer à réduire significativement ce ratio.
- **Les arriérés de paiement**
  - **Le critère de non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** : serait respecté en 2001 ;
  - **Le critère de non accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** : serait respecté en 2001.

#### Critère de second rang

- Le ratio de la **masse salariale sur recettes fiscales** se situerait à 29,3 % contre 31,3 % en 2000, pour un objectif de 28,1 %. Ce ratio serait respecté par le Mali en 2001.
- Le ratio des **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** se situerait à 23,7 % contre 25,7 % en 2000.
- Le ratio du **déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'établirait à 11,8 % contre 12,0 % en 2000, en rapport avec le repli des transferts courants publics.
- Le **taux de pression fiscale** serait de 14,8 % contre 12,9 % en 2000. Ce résultat serait nettement inférieur à l'objectif de 15,4 % retenu dans le cadre du programme pluriannuel 2001-2003.

L'appréciation des performances macro-économiques par rapport à l'année précédente indique que l'année 2001 enregistrerait la dégradation de certains critères de convergence. Il s'agit du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, du taux d'inflation annuel moyen de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal et des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales

<sup>6</sup> Le retraitement à consisté à la prise en compte du poste « autres dépenses »

## 2.5.2.2 PERSPECTIVES 2002-2004

### Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel actualisé pour la période 2002-2004, transmis à la Commission le 16 novembre 2001, définit la stratégie de convergence que compte mettre en œuvre le Mali, afin de :

- réaliser un taux de croissance du PIB réel d'au moins 6,5 % en moyenne par an ;
- contenir le taux d'inflation annuel moyen à 3 % par an ;
- ramener le solde budgétaire de base à 2 % sur la période 2002-2004 ;
- et contenir le déficit courant, hors dons, à 5 % du PIB.

Par rapport à ces objectifs, des efforts importants devraient être fournis pour assurer la relance de l'économie. L'agriculture devrait connaître une forte croissance, après la crise du secteur cotonnier et la baisse de la production céréalière durant la campagne agricole 2000/2001. Sur le plan budgétaire, la viabilité financière de l'Etat devrait être restaurée de sorte à réduire la dépendance du Mali par rapport à l'assistance budgétaire extérieure. Enfin, toutes les actions prioritaires de développement devraient désormais s'inscrire dans la logique de la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

En effet, la relance de l'économie devrait permettre de réaliser une croissance de 7 % en 2002 et de 8,5 % en 2003. Cette performance économique reposerait sur une production record d'environ 600.000 tonnes, une relance de la production d'or et un niveau d'investissement public approprié. En outre, le contexte serait marqué par une relative stabilité des prix, le Mali s'étant engagé à respecter la norme de 3 % sur la période du programme.

Par ailleurs, le Gouvernement malien entend poursuivre sa politique de désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales. Il orientera davantage ses actions dans le sens de l'instauration d'un environnement judiciaire et réglementaire fiable pour la promotion de l'investissement privé.

En ce qui concerne la politique budgétaire, la gestion des finances publiques au cours de la période 2002-2004 serait essentiellement axée sur les mesures de relèvement du niveau des recettes intérieures et de maîtrise des dépenses publiques. A cet égard, une attention particulière serait accordée à la mise en œuvre des mesures déjà prises et concernant la nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers et les modifications du Code Général des impôts sur la TVA et l'impôt spécial sur certains produits (ISCP). Dans cette même optique, les Autorités envisagent de renforcer le programme de vérification des importations, d'assurer la maîtrise des exonérations douanières et de mettre en œuvre un programme de développement informatique de l'administration des douanes. Au niveau de la fiscalité intérieure, les mesures prévues porteraient sur :

- l'adoption d'un numéro d'identification unique au niveau de toutes les administrations fiscales, permettant de renforcer les moyens de communication entre les différents services d'assiette et recouvrement ;
- la fiscalisation du secteur informel.

Ainsi, en terme de recouvrement, les mesures et réformes indiquées ci-dessus devraient permettre un accroissement des recettes fiscales de 15 % en 2002 par rapport à 2001 et de 14 % en 2003. Le taux de pression fiscale passerait de 14,8 % en 2001 à 15,4 % en 2002 et à 16,6 % en 2003.

En matière de dépenses, la priorité serait accordée aux dépenses d'investissement conformément au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures atteindraient 178,4 milliards en 2002 et 191 milliards en 2004. Quant aux dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, elles progresseraient de 69,2 milliards en 2002 à 78,3 milliards en 2004. Le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » respecterait sur toute la période, la norme de 20 % en passant de 21,8 % en 2002 à 22 % en 2003 et en 2004. Par rapport à l'effort de maîtrise des dépenses courantes, l'évolution de la masse salariale demeurerait contenue dans les limites fixées dans le cadre des critères de convergence. Le ratio « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » passerait de 27,1 % en 2002 à 25,7 % 2003 et à 25,2 % 2004. Dans ce contexte de gestion rigoureuse des dépenses, l'apurement des arriérés intérieurs se poursuivrait et le critère de non accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs serait respecté.

## **Evaluation technique du programme**

### **Présentation du programme**

Le programme est conforme au canevas type retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels.

### **Cohérence du programme**

Par rapport à ses orientations, le présent programme est cohérent avec le programme monétaire et le programme économique et financier conclu avec les Institutions de Bretton Woods. Toutefois, des différences subsistent entre l'annexe statistique de ce programme et les données du FMI au niveau des soldes caractéristiques des finances publiques, notamment en ce qui concerne l'estimation du solde budgétaire de base.

### **Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît qu'à l'exception des critères relatifs au solde budgétaire de base, le taux d'inflation et l'investissement financé sur ressources internes le profil des autres indicateurs de convergence est marqué par une amélioration continue.

### **Conformité à l'année de convergence 2002**

A l'exception du solde budgétaire de base, du taux d'endettement, du taux de pression fiscale et du déficit du solde courant hors dons rapporté au PIB nominal, les objectifs assignés par le programme 2002-2004 aux différents critères de convergence sont conformes aux normes retenues à l'année de convergence 2002,

### **Pertinence des hypothèses**

La réalisation des objectifs du présent programme s'appuie sur un objectif de croissance de 6,5 %, reposant sur des hypothèses optimistes. Parmi les déterminants de ces objectifs de croissance, le programme prévoit en 2002 une production record de coton d'environ 600.000 tonnes. La reprise de cette production pourrait être contrariée si les prix aux producteurs ne sont pas incitatifs.

L'autre élément porteur de cette croissance forte est le flux d'investissement. Le taux d'investissement estimé à 21,7 % en 2002 devrait se maintenir au même niveau que les années passées (exploration minière, organisation de la CAN, etc.) et refléter l'option actuelle de stratégie de lutte contre la pauvreté. A cet égard, il apparaît indispensable d'accroître le niveau des recettes intérieures. La pression fiscale projetée à 15,4 % en fin 2002 et à 16,6 % en 2003, malgré les efforts indiqués, ne saurait traduire la dynamique de l'économie et serait d'un niveau faible pour soutenir les objectifs visés en matière d'investissements, notamment l'ambition de maintenir le ratio « dépenses en capital financées sur ressources intérieures rapportées aux recettes fiscales » largement au dessus de la norme de 20 %.

En matière de finances publiques, l'orientation de la gestion budgétaire s'inscrit dans le sens d'améliorer considérablement la viabilité financière de l'Etat, par une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Pour réaliser à terme l'objectif du programme, (ramener le déficit global hors dons des opérations financières de l'Etat à un niveau finançable sans recourir à l'assistance budgétaire), l'évolution des recettes fiscales devrait être maintenue en progression continue. Cela permettrait d'assurer la prise en charge progressive des dépenses récurrentes, compte tenu des investissements attendus dans la période du programme.

Il convient de signaler, que le calcul du solde budgétaire de base dans le présent programme n'a pas pris en compte les dépenses des comptes spéciaux et des budgets annexes. Les corrections<sup>7</sup> apportées à ce niveau, par la Commission, ont permis de réestimer le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal à - 1,3 % en 2001 et non à 0,1 % comme indiqué dans le programme. Cette situation impose que des clarifications soient fournies sur la cohérence du cadre statistique, afin de permettre une meilleure appréciation du sentier de convergence, notamment le respect du critère clé en l'an 2002 .

Concernant la dette, le programme ne renseigne pas également sur la dette intérieure. Aucune indication n'est aussi fournie sur l'initiative PPTE.

Au niveau des échanges extérieurs, le ratio du déficit extérieurs courants hors dons ne serait pas respecté sur la période du programme, malgré la reprise de la production d'or. Cette situation découlerait du non rapatriement des recettes d'exportation d'or.

### **2.5.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

En l'absence d'un cadre statistique cohérent permettant d'apprécier le sentier de convergence sur la période 2002-2004, la Commission recommande au Conseil de Ministre d'adopter le programme pluriannuel du Mali sous réserve de la révision des données statistiques.

---

<sup>7</sup> Le retraitement de la Commission a consisté en la non prise en compte dans le calcul du solde budgétaire de base, d'une part, des opérations en recettes et dépenses des comptes spéciaux et budgets annexes et, d'autre part, des dépenses effectuées sur les ressources mobilisées dans le cadre de l'initiative PPTE

## CRITERES DE CONVERGENCE

Critères de convergence (%)	PROGRAMME 2000 - 2002				PACTE	PROGRAMME 2001 - 2003				PROG.2002 - 2004		
	2000				Normes	2001				2002	2003	2004
	Objec	Réalis	Ecart	Observation		Objec	Estima	Ecart	Observations			
(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts	Horizon 2002	(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts				
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	1,9	-0,8	-2,7	Dégradation	>= 0 %	2,6	-1,3	-3,9	Dégradation	1,1	2,9	3,2
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,0	-0,7	-3,7	Amélioration	< =3 % **	3,0	4,5	1,5	Dégradation	3,0	3,0	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	94,9	102,7*	7,8	Dégradation	<= 70 %	65,5	103,7	38,2	Dégradation	96,3	93,0	91,0
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé				0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	<=0	-13,3	0,0	13,3	Dégradation			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCF)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0			0		0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	< 0	-13,3	0,0	13,3	Dégradation			
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	<=0	0,0	0,0	0				
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCF)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0			0		0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	< 0			0				
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé		0,0	0,0	0				
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	29,0	31,3	2,3	Dégradation	< =35 %	28,1	29,3	1,2	Dégradation	27,1	25,7	25,2
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	22,0	25,7	3,7	Amélioration	>= 20 %	19,7	23,7	4	Amélioration	21,8	22,0	22,0
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	7,6	9,5	1,9	Dégradation	<= 5 %	10,5	10,7	0,2	Dégradation	10,7		
Taux de pression fiscale (%)	14,2	12,9	-1,3	Dégradation	>= 17 %	15,4	14,8	-0,6	Dégradation			
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	4,7	4,6	-0,1			6,7	0,1	-6,6		7,0	8,5	4,1

\*\* critère à respecter dès 2000 \*\*\* dette intér. déterminée à partir données FMI

## **2.6. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU NIGER**

L'activité économique et financière s'est déroulée dans un contexte caractérisé par un climat social propice et une bonne pluviométrie au cours de la campagne agricole (2001-2002). Elle a été marquée par une amélioration après le repli observé au cours des années 1999 et 2000 et la reprise effective des relations avec la communauté financière internationale.

Le taux de croissance s'établirait à 3,7 % en 2001 contre -1,4 % en 2000 en rapport avec la reprise des activités agricoles du fait du retour d'une bonne pluviométrie au cours de la campagne 2001-2002. Cette croissance n'a pas contribué à contenir la hausse des prix en raison de l'ampleur du déficit céréalier de l'année dernière dont les répercussions persistent encore. En glissement annuel sur les neuf premiers mois de l'année 2001, l'inflation a été de 4,2 %.

Au niveau des finances publiques, la situation serait caractérisée par une forte augmentation des dépenses non compensée par celle des recettes. En effet, le déficit du solde budgétaire global hors dons s'aggraverait en s'établissant à 7,5 % du PIB en 2001 contre 6,4 % en 2000. Au plan des transactions extérieures, le solde courant hors dons devrait se détériorer du fait de la baisse de 3 % des exportations et de la hausse des importations de 5,6 %.

La masse monétaire, devrait suivre la tendance amorcée ces dernières années en progressant de 8,5 % pour s'établir à 112,0 milliards.

En ce qui concerne les critères de convergence, seuls ceux relatifs à la non accumulation des arriérés extérieurs et intérieurs seraient respectés en 2001.

### **2.6.1 EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

En 2001, la croissance économique serait de 3,7% contre -1,4% en 2000, en rapport avec les bonnes conditions pluviométriques et les mesures prises par le Gouvernement pour l'intensification des cultures irriguées.

Cette accélération du taux de croissance est surtout imputable à la performance des secteurs primaire et tertiaire qui représentent respectivement 34,5% et 50% du PIB. Les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance du PIB seraient respectivement de 1,2 point, 0,7 point et 1,8 point de pourcentage.

Sous l'angle de la demande, la croissance en 2001 serait stimulée par la consommation des ménages en hausse de 4,1 %. La forte progression des investissements de 11,5 % en 2001 s'explique par la mobilisation des ressources extérieures. Cette évolution a contribué à redynamiser les activités de construction des logements et des infrastructures socio-économiques.

En terme nominal, la consommation finale baisserait d'environ 1 point de pourcentage du PIB, favorisant un accroissement de l'épargne intérieure brute de 6,3 % contre 5,2 % en 2000. Ainsi, le taux d'investissement ressortirait à 16,1 % en 2001 contre 12,9 % en 2000.

En glissement annuel sur les neuf premiers mois, l'inflation a été de 4,2 % contre 2,4 % à la même période de l'année dernière, en liaison avec l'important déficit céréalier enregistré en 2000 et l'augmentation des prix des produits pétroliers. Ainsi, les types de consommation « produits alimentaires, boissons, tabacs » et « transports » contribueraient, respectivement, pour 3,1 points et 1,2 point de pourcentage.

La situation des finances publiques serait marquée par une amélioration sensible des recettes budgétaires et une forte augmentation des dépenses publiques en particulier celles relatives aux investissements. Les recettes budgétaires devraient croître de 21,5% pour s'établir à 170,4 milliards soit 14,3 % du PIB contre 12,6 % en 2000. Cette croissance est tirée par les recettes fiscales (83,5 % des recettes totales) et en particulier les impôts sur le commerce extérieur qui représentent 48 % des recettes fiscales. Cette performance serait liée aux mesures de renforcement des services en moyens pour lutter contre la fraude, de limitation des exonérations et au transfert du recouvrement à la direction générale des Impôts. Les recettes fiscales et non fiscales ont cru respectivement de 20,3 % et de 27,6 % contre 9,1 % et 38,1% en 2000.

Les dépenses budgétaires totales connaîtraient une augmentation de 21,6 % pour s'établir à 259,4 milliards représentant 21,7 % du PIB contre 18,9 % en 2000 en liaison avec l'augmentation concomitante des dépenses courantes et des dépenses en capital. Les dépenses courantes progresseraient de 12,4 % sous l'impulsion des transferts (21,5 %) pour représenter 15,9 % du PIB. Les dépenses en capital augmenteraient de 41,9 % en raison de la forte mobilisation des ressources extérieures et de l'affectation de 80 % des ressources de l'initiative en faveur des PPTTE pour la construction des salles de classe, de centres de santé, de puits pastoraux et de mini-barrages

L'exécution des opérations financières de l'Etat en 2001 devrait se traduire par une détérioration des principaux soldes budgétaires. Le solde budgétaire de base s'améliorerait de 0,1 point par rapport à 2000 en se situant à -1,2 % du PIB. Le solde global hors dons s'est détérioré en passant de -6,3 % du PIB en 2000 à -7,5 % en 2001. Quant au déficit du solde global, il passerait de 1,7 % en 2000 à 3,5 % du PIB en 2001.

Au titre de l'année 2001, aucun arriéré de paiement intérieur ne serait enregistré, l'effort sera consacré à l'apurement du stock existant à hauteur de 32 milliards.

S'agissant de la dette publique, son encours est estimé à 1282,3 milliards soit 107,5 % du PIB dont 79 % au titre de la dette extérieure et 21 % au titre de la dette intérieure. La dette extérieure serait évaluée à 1017,1 milliards et la dette intérieure 265,2 milliards. La structure de la dette extérieure comprend 70 % au titre de créanciers multilatéraux et 30 % de créanciers bilatéraux dont 52,5 % sont éligibles au club de Paris. Le service prévisionnel de la dette extérieure demeure important en se chiffrant à 54,8 milliards soit 32,2 % des recettes budgétaires et 26,7 % des exportations de biens et services. Le Gouvernement a décidé d'accélérer la signature des accords bilatéraux de rééchelonnement et les négociations avec les autres créanciers bilatéraux pour obtenir des traitements comparables aux avantages conférés par l'initiative PPTTE. Au titre de la dette intérieure, un plan de réduction des arriérés a été retenu.

Au niveau des échanges extérieurs, il est attendu une aggravation du déficit du compte courant hors dons qui passerait de 10,2 % à 13,4 % du PIB nominal. Cette situation résulterait d'un élargissement du déficit commercial, de celui des services et de celui des revenus, atténué par l'excédent des transferts. Globalement, la balance des paiements de l'année 2001 dégagerait un excédent de 7 milliards grâce aux transferts nets de capital au titre du budget d'investissement et de la remise de dette obtenue dans le cadre de l'assistance intérimaire issue de l'initiative PPTTE.

Quant à la situation monétaire, elle se caractériserait au cours de 2001, notamment par une amélioration des avoirs extérieurs nets. Ceux-ci passeraient de -10,2 milliards à -3,2 milliards. Globalement, la masse monétaire s'établirait à 112,0 milliards, soit une expansion de 8,5%.

## 2.6.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

### Situation de la convergence en 2001

En 2001, la situation de convergence se présenterait comme suit :

#### Critères de premier rang

- **Le ratio solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'établirait à  $-1,2\%$  pour un objectif de  $-1\%$  dans le programme de 2001-2003. Cette moindre performance est imputable à la forte augmentation des dépenses de base en dépit de l'accroissement des recettes.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** est prévu en glissement annuel autour de  $3,6\%$  en raison de la campagne agricole déficitaire de 2000 qui a entraîné une hausse des prix au cours du premier semestre pour un objectif de  $2,9\%$ . Pour l'ensemble de l'année 2001, le taux d'inflation annuel moyen représenterait  $4,3\%$ , soit un niveau supérieur à la norme communautaire.
- **Le ratio encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à  $107,5\%$  du PIB pour une prévision de  $90,3\%$  dans le programme 2001-2003 et  $118,3\%$  en 2000.

#### Arriérés de paiement

- **Le critère relatif à la non accumulation d'arriérés intérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2001.
- **Le critère relatif à la non accumulation d'arriérés extérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2001.

#### Critères de second rang

- **Le ratio masse salariale sur les recettes fiscales** atteindrait  $35,2\%$  pour un objectif de  $34,3\%$ . Ce critère ne serait pas respecté en 2001.
- **Le ratio investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** est estimé à  $13,9\%$  pour un objectif de  $19,7\%$ .
- **Le ratio déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** serait de  $13,4\%$  pour un objectif de  $11,4\%$ . Cette contre performance s'expliquerait par la baisse des exportations de  $3\%$  et la hausse des importations de  $5,2\%$ .
- **Le taux de pression fiscale** devrait s'améliorer pour s'établir à  $11,9\%$  pour un objectif de  $10,9\%$ . Cette performance s'expliquerait par l'amélioration notable des recettes fiscales de  $20,3\%$ .

## 2.6.3. PERSPECTIVES POUR 2002-2004

### Principaux éléments du programme

Le programme pluriannuel 2002-2004 vise le rétablissement et la consolidation des objectifs macroéconomiques ainsi que le renforcement de l'intégration régionale et la bonne gouvernance.

La croissance du PIB, portée essentiellement par le secteur primaire devrait être de 4,1 % en 2002. Ce taux serait porté à 4,5 % en 2003 et 4,6 % en 2004. En outre, le Gouvernement compte maintenir le taux d'inflation annuel moyen à un niveau inférieur à 3 %, favorisant ainsi la compétitivité et l'approvisionnement régulier des marchés en produits de consommation courante.

La situation des finances publiques se caractériserait par une amélioration des soldes budgétaires grâce à une politique plus rationnelle de recouvrement des recettes budgétaires et une maîtrise des dépenses publiques. En matière de recettes, au cours de la période les mesures préconisées visent à renforcer la mobilisation des ressources internes par l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale, une meilleure fiscalisation du secteur informel et le renforcement de l'administration fiscale. Ces mesures devraient permettre de porter le niveau de recouvrement des recettes de 15,3 % du PIB en 2002 à 16,9 % en 2004. Les recettes fiscales devraient enregistrer une hausse moyenne de 13,5 % sur la période pour représenter 12,8 % en 2002 et 14,1 % en 2004. Les dons accuseraient une augmentation moyenne de 9,6 % sur la même période.

Au niveau des dépenses publiques, l'objectif vise à maîtriser les dépenses courantes. Ainsi, le ratio masse salariale rapportée aux recettes fiscales serait ramené de 30,8 % en 2002 à 25,2 % en 2004. Les mesures prises pour mieux maîtriser les dépenses courantes devraient se traduire par une croissance moyenne annuelle des dépenses de l'ordre de 5,1 % et les situeraient par rapport au PIB à 13,3 % en 2002, et 11,6 % en 2004. Par contre, les dépenses en capital connaîtraient un rythme de croissance annuel moyen de 11,2 % pour mieux privilégier les secteurs sociaux. Le ratio investissement sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales passerait respectivement à 13,4 % en 2002 et 12,9 % en 2004.

Pendant la période du programme, les efforts de recouvrement des recettes et de maîtrise des dépenses permettraient de réaliser un solde budgétaire de base positif. En pourcentage du PIB, il serait de 0,3 %, en 2002, et 3,5 % en 2004.

Le taux d'endettement devrait se situer à 97,8 % du PIB en 2002 et se réduire progressivement pour atteindre 84,3 % en 2004. L'éligibilité du Niger à l'initiative en faveur des PPTÉ permettrait de créer les conditions favorables à la réduction de la dette extérieure et d'affecter ces ressources en appui à la stratégie de réduction de la pauvreté.

Au niveau des comptes extérieurs, le Gouvernement a pris les mesures pour promouvoir les filières agropastorales pour accroître les recettes d'exportation afin de réduire le déficit extérieur courant sur la période du programme. Le solde des paiements ressortirait excédentaire de 7 milliards contre 18,3 milliards en liaison avec la dégradation des transactions courantes, l'excédent du compte capital et d'opérations financières devant se conforter.

Le Gouvernement poursuivra sa politique d'apurement des arriérés et n'entend accumuler de nouveaux arriérés. Enfin, au cours de la période 2002-2004, le Gouvernement poursuivra les politiques structurelles et sectorielles appropriées afin de créer les conditions d'une croissance économique forte et durable.

## **Evaluation Technique du Programme**

- **Présentation du programme**

Le programme est conforme au canevas retenu pour l'élaboration des programmes pluriannuels. L'annexe statistique fournie indique quelques incohérences avec les informations statistiques contenues dans le texte.

- **Cohérence entre les programmes**

Le programme est cohérent avec le programme monétaire et les autres programmes appuyés par les institutions de Bretton Woods en ce qui concerne les objectifs, les orientations et les actions. Toutefois, ils présentent des différences et des écarts au niveau des soldes caractéristiques des finances publiques.

- **Amélioration continue des critères de convergence**

Le programme décrit un sentier de convergence présentant une bonne orientation des critères entre 2002 et 2004 excepté le ratio des investissements sur ressources internes par rapport aux recettes fiscales et le déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal.

- **Conformité aux objectifs de l'année de convergence**

A l'échéance 2002, tous les critères de premier rang seraient respectés à l'exception du critère relatif au ratio encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal. Quant aux critères de second rang, sur les quatre critères, un seul, la masse salariale sur recette fiscale, serait respecté.

- **Pertinence des hypothèses**

Depuis la reprise des relations avec la communauté financière internationale en décembre 2000, les évolutions macroéconomiques et les mesures prises pour une gestion rigoureuse de l'économie justifient l'hypothèse d'un taux de croissance moyen de 4,4 % pour la période 2002-2004. La mise en œuvre du programme de stratégie de lutte contre la pauvreté requiert cependant une croissance plus soutenue.

L'inflation induite en général par la hausse des prix des produits vivriers pourrait être maîtrisée grâce à un meilleur approvisionnement des marchés durant la période du programme.

Au niveau des Finances Publiques, le programme pluriannuel dégage dès 2002 un solde budgétaire de base positif qui s'améliore constamment allant de 0,3 % en 2002 à 3,5 % en 2004. Cependant, il convient de noter que les prévisions de recettes budgétaires semblent surestimées au regard des tendances passées.

Le poids du service de la dette continue de peser lourdement sur les ressources budgétaires. Par conséquent, des dispositions doivent être prises pour satisfaire toutes les conditions devant permettre d'atteindre le point d'achèvement.

Les ressources de l'initiative en faveur des PPTTE ne doivent pas être traitées comme des ressources intérieures dans le calcul du ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales.

Le déficit extérieur courant hors dons sur PIB, est demeuré très élevé autour de 12 % sur toute la période du programme. Des mesures devraient être préconisées pour se rapprocher de la norme par une croissance plus forte des exportations et une maîtrise des importations.

Le taux de pression fiscale et le ratio des investissements financés sur ressources internes rapportés aux ressources fiscales sont en deçà de la norme communautaire. Il s'avère donc indispensable d'accélérer des réformes structurelles et sectorielles en vue de contribuer aux objectifs de convergence du présent programme.

## 2.6.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le programme pluriannuel du Niger s'inscrit dans une perspective d'amélioration quand bien même l'examen approfondi de ce programme laisse apparaître un manque de cohérence statistique. La Commission juge le programme 2002-2004 recevable.

Pour conforter ce programme, la Commission recommande les mesures prioritaires ci-après :

- Poursuite de l'assainissement des finances publiques en améliorant le taux de pression fiscale par l'élargissement de la base fiscale et en maîtrisant les dépenses courantes ;
- Mise en œuvre des actions visant à contenir la hausse des prix dans les limites fixées au plan communautaire, à travers notamment une meilleure répartition de l'excédent céréalier de la campagne agricole 2001-2002 ;
- Maintien et renforcement des relations de coopération avec les institutions financières internationales en vue de disposer des ressources supplémentaires dans le cadre de l'Initiative PPTE et pour mener à bien le programme de lutte contre la pauvreté.

### NIGER

Critères de convergence (%)	1999		2000		PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003			PROG.2002-2004		
	Réalis.	Réalis.	Normes	Horizon 2002	Objectif	Estima	Ecarts	Observatio	2002	2003	2004	
					(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts				
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-5,1	-1,3	>= 0 %		-1,0	-1,2	-0,2	Dégradation	0,3	1,7	3,5	
Taux d'inflation annuel moyen (%)	-2,3	2,9	<= 3 % **		2,9	3,6	0,7	Dégradation	<= 3	<= 3	<= 3	
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	121,9	118,3	<= 70 %		90,3	107,5	17,2	Dégradation	97,8	88,7	80,0	
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	60,0	35,7			0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0	
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	34,3	3,7	<=0		-31,5	-34,0	-2,5	Amélioratio	-29,2	-35,1	0,0	
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	34,3	3,7	0		0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0	
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0				0,0	Inchangé	-29,2	-35,1	0,0	
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	25,7	32,0	<=0		-148,6	0,0	148,6	Dégradation	0,0	0,0	0,0	
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	25,7	32,0	0		0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0	
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0				0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0	
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	0,0	< 0		-180,1	-34,0	146,1	Dégradation				
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	46,9	43,8	<=35 %		34,3	35,2	0,9	Dégradation	30,8	27,2	25,2	
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	15,8	6,9	>= 20 %		19,7	13,9	-5,8	Dégradation	13,4	13,0	12,9	
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	9,6	10,2	<= 5 %		11,4	13,4	2,0	Dégradation	12,0	12,4	12,4	
Taux de pression fiscale (%)	9,9	10,6	>= 17 %		11,0	11,9	0,9	Amélioratio	12,8	13,7	14,1	
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	-0,5	-1,4			3,7	3,7	0,0		4,1	4,5	4,6	

\*\*critère à respecter dès 2000

## **2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU SENEGAL**

En 2001, le taux de croissance économique serait marqué par une légère accélération en passant de 5,5 % en 2000 à 5,7 %. Cette évolution serait entretenue par le secteur tertiaire, en relation avec l'expansion des activités commerciales. En glissement annuel au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 2,6 % contre 0,7 % au cours de la même période de l'année 2000.

Au niveau des finances publiques, la situation serait peu performante par rapport à l'année 2000. Le solde budgétaire de base, en terme de PIB, stagnerait à 1,4 % sur la période. Le déficit du solde global hors dons s'aggraverait de 2,2 points de PIB, en raison d'une progression des dépenses totales, plus forte que celle des recettes totales. Quant au solde global, il se creuserait pour se situer à - 1,2 % du PIB contre un excédent de 0,1 % en 2000.

Au plan des échanges extérieurs, le déficit du solde des transactions courantes hors dons enregistrerait une amélioration, en se situant à 7,2 % du PIB en 2001 contre 8,5 % en 2000. Cette performance s'expliquerait par la réduction du déficit de la balance commerciale de 6,8 milliards et du recul du déficit des revenus nets de 5,1 milliards. L'évolution favorable de la balance commerciale est induite par une hausse de 7,8 % des exportations, plus forte que celle des importations (4,8 %).

Enfin, par rapport à la situation monétaire, la masse monétaire connaîtrait une hausse de 8,5 % pour se situer à 857,6 milliards contre 790,4 milliards en 2000. Les avoirs extérieurs nets s'accroîtraient de 60,8 % pour se situer à 142,6 milliards contre 88,7 milliards en 2000. Quant au crédit intérieur, il devrait s'accroître également de 1,7 %, en raison de l'amélioration de la PNG, malgré le retrait des crédits à l'économie.

### **2.7.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

En 2001, il est attendu un taux de croissance économique de 5,7 % contre 5,5 % en 2000. Le secteur tertiaire, avec une contribution de 3 points, serait la principale source de cette croissance. Les secteurs primaire et secondaire contribueraient, respectivement, pour 1,3 et 1,4 points de pourcentage à cette croissance.

Du côté de la demande, la croissance serait essentiellement soutenue par la consommation avec une contribution de 3,4 points ; la contribution de l'investissement et des échanges extérieurs étant de 2 points et 0,3 point.

En glissement annuel au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, le taux d'inflation annuel moyen est ressorti à 2,6 % contre 0,7 % au cours de la même période de l'année 2000. Cette flambée des prix s'explique par la hausse des prix des types de consommation "Produits alimentaires, boissons et tabac" et "Transport" dont les contributions sont, respectivement, de 1,6 point et 0,6 point. Sur l'ensemble de l'année, le taux d'inflation annuel moyen s'établirait à 2,9 %, sous l'effet induit de la TVA à taux unique au cours du dernier trimestre 2001.

Quant à la situation des finances publiques, elle serait caractérisée par un relâchement en matière de réduction des déficits budgétaires, du fait de la forte progression des dépenses totales de l'ordre de 17,1 % contre 1,6 % en 2000. Ainsi, le solde budgétaire de base représenterait, comme en 2000, 1,4 % du PIB, en rapport avec le maintien des dépenses en capital sur financement intérieur à 3,4 % du PIB. Le déficit global hors dons s'aggraverait en passant de 1,6 % en 2000 à 3,8% du PIB en 2001. Le solde global se détériorerait également en s'établissant à -1,2 % du PIB contre un excédent de 0,1 % en 2000.

Les recettes budgétaires afficheraient une progression de 5,2 % pour se situer 591,5 milliards, soit 17,4 % du PIB contre 18,1% en 2000. Cette évolution serait imputable à l'amélioration de la fiscalité intérieure et de porte, en dépit de la baisse de 50,4 % des recettes non fiscales. S'agissant des dons, ils augmenteraient de 68,3 % pour s'établir à 2,6 % du PIB contre 1,7 % en 2000.

Les dépenses totales et prêts nets augmenteraient de 17,8 % pour se situer à 721,5 milliards, représentant ainsi 21,3 % du PIB contre 19,7 % en 2000, du fait de l'augmentation de 21,9 % des dépenses en capital, celles sur financement extérieur ayant progressé de 37,4 %.

En 2001, l'encours de la dette publique totale s'accroîtrait de 2,3 % pour s'établir à 2780,3 milliards, soit 82,1 %<sup>8</sup> du PIB contre 87,3 % en 2000, en raison de la progression de la dette extérieure de 2,6 %. Quant à la dette intérieure, elle se stabiliserait autour de 270,9 milliards en 2001. Au point d'achèvement de l'initiative PPTTE, en fin décembre 2001, il est attendu un allègement de la dette extérieure du Sénégal d'environ 315 milliards en valeur actualisée nette.

Au plan des échanges extérieurs, le déficit des transactions courantes hors dons s'établirait à 7,2 % du PIB en 2001 contre 8,5 % en 2000. Cette évolution favorable s'expliquerait par la réduction de 6,8 milliards du déficit commercial et du recul des revenus des facteurs nets de 5,1 milliards.

En ce qui concerne la situation monétaire, les avoirs extérieurs nets s'accroîtraient de 60,8 % pour se situer à 142,6 milliards contre 88,7 milliards en 2000. Le crédit intérieur, projeté à 798,8 milliards en 2001 contre 785,3 milliards en 2000, enregistrerait une hausse de 1,7 %, imputable à l'amélioration de la Position Nette du Gouvernement. En conséquence, la masse monétaire s'accroîtrait de 8,5 % pour s'établir à 857,6 milliards contre 790,4 milliards un an plus tôt.

## 2.7.2. ETAT DE LA CONVERGENCE

Selon les critères de convergence, la situation se présenterait comme suit :

### Critères de premier rang

**Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** s'établirait à 1,4 % en 2001, en conformité avec l'objectif du programme 2001-2003 et le niveau réalisé en 2000. Ce résultat serait lié à une meilleure maîtrise des dépenses de base, malgré le léger fléchissement des recettes en termes du PIB. La maîtrise des dépenses de base proviendrait de la stabilité des investissements publics financés sur ressources internes et de la baisse de 0,6 point des dépenses courantes. Pour ce ratio, la norme communautaire serait respectée en 2001.

Le **taux d'inflation annuel moyen** serait de 2,9 %, pour un objectif de taux d'inflation de moins de 3 % et une réalisation de 0,7 % en 2000. La mise en œuvre de la TVA à taux unique serait à la base de cette tension sur les prix.

Le **ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal**, s'élèverait à 82,1 % du PIB en 2001 pour un objectif de 72 %. Par rapport à 2000, où ce ratio a été de 87,3 %, ce résultat traduirait une performance en terme de réduction du stock de la dette totale.

### Les arriérés de paiement :

- Le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la période de la gestion courante serait respecté en 2001 ;

<sup>8</sup> Après retraitement des données fournies par le FMI.

- Le critère relatif à la non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la période de la gestion courante serait respecté en 2001.

## Critères de second rang

Le ratio de la **masse salariale sur les recettes fiscales** serait de 32,1 %, conformément à l'objectif fixé. Pour ce ratio, la norme communautaire de 35 % serait respectée en 2001.

Le ratio des **investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** se situerait à hauteur de l'objectif de 20,1 % contre 19,8 % en 2000. Le maintien des efforts internes d'investissement public en 2001 contribuerait à la réalisation de cet objectif.

Le ratio du **déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** s'établirait à 7,2 % du PIB en 2001 pour un objectif de 7,2 % et une réalisation de 8,5 % en 2000. L'amélioration de ce ratio par rapport à 2000 s'expliquerait par la réduction du déficit de la balance commerciale de 6,8 milliards et la dégradation du solde des revenus des facteurs de 5,1 milliards.

Le **taux de pression fiscale** serait de 17,1 % pour un objectif de 17,4 %. La décélération du rythme de croissance des recettes budgétaires expliquerait la non réalisation de cet objectif. Toutefois, le Sénégal est le seul pays de l'Union à réaliser la norme communautaire de 17 %.

## 2.7.3. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'état de la convergence en 2001 indique une bonne orientation des critères de convergence par rapport aux normes communautaires, excepté le ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal.

Pour 2002, année terminale de convergence, l'absence d'un programme pluriannuel couvrant la période 2002-2004 n'a pas permis de poursuivre l'évaluation de l'état de convergence de l'économie sénégalaise. Par conséquent, les Autorités du Sénégal sont invitées à élaborer et à transmettre à la Commission le programme pluriannuel 2002-2004 dans des délais convenables.

Critères de convergence (%)	CRITERES DE CONVERGENCE										
	PROGRAMME 2000 - 2002				PACTE	PROGRAMME 2001 - 2003					
	2000			Observation		2001		2002		2003	
	Objectif	Réalisé	Ecart		Horizon 2002	Objectif	Estimé	Ecart	Observations		
(1)	(2)	(2)-(1)	sur écarts		(1)	(2)	(2) - (1)	sur écarts	2002	2003	
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	1,3	1,4	0,1	Amélioration	>= 0 %	1,4	1,4	0,0	Inchangé	2,0	2,2
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3,0	0,7	-2,3	Amélioration	< =3 % **	3	2,9	-0,1	Amélioration	<= 3	<= 3
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	75,0	87,3*			<= 70 %	72,0	82,1*			70,0	70,0
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé				0,0	Inchangé		
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	<=0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0			0,0	Inchangé		
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	< 0			0,0	Inchangé		
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	<=0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	< 0			0,0	Inchangé		
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	0,0	0,0	0,0	Inchangé	< 0			0,0	Inchangé		
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	34,9	32,7	-2,2	Amélioration	< =35 %	32,1	32,1	0,0	Inchangé	30,7	29,0
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	21,9	19,8	-2,1	Dégradation	>= 20 %	20,1	20,1	0,0	Inchangé	20,0	20,0
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	6,3	8,5	2,2	Dégradation	<= 5 %	7,2	7,2	0,0	Inchangé	5,0	4,3
Taux de pression fiscale (%)	16,1	17,3	1,2	Amélioration	>= 17 %	17,4	17,1	-0,3	Dégradation	17,5	17,2
Autres indicateurs											
Taux de croissance du PIB réel (%)	6,5	5,5	-1,0			5,7	5,7			6,1	6,7

\*\* critère à respecter dès 2000 \*ratios déterminés sur la base des données du FMI

## **2.7. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU TOGO**

L'activité économique sous l'impulsion des secteurs primaire et tertiaire, enregistrerait un taux de croissance de 3,2 % en 2001 contre -1,9 % en 2000 dans un contexte de maîtrise d'inflation. Sur les neuf premiers mois de l'année, le taux d'inflation en glissement annuel serait de 2,9 %, expliqué par la hausse des prix des produits alimentaires, boissons et tabacs.

La situation des finances publiques se traduirait par une légère amélioration du déficit budgétaire global passant de 5,4 % du PIB en 2000 à 4,2 % en 2001.

S'agissant de la situation de la balance des paiements, le déficit du solde courant hors dons rapporté au PIB se situerait à 17,0 % en 2001 contre 13,9 % en 2000, en liaison avec la dégradation de la balance commerciale du fait de la baisse drastique des exportations de phosphates et de coton fibre.

Quant aux agrégats monétaires, la masse monétaire enregistrerait une légère hausse de 0,4 % pour s'établir à 247,7 milliards en 2001. En contrepartie, les avoirs extérieurs nets s'inscriraient en légère amélioration tandis que le crédit intérieur pour sa part enregistrerait une baisse par rapport à l'année 2000.

En ce qui concerne les indicateurs de convergence budgétaire, la plupart des critères ne seraient pas respectés, malgré la progression enregistrée au niveau du ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB qui passerait de -3,4 % en 2000 à -1,9 % en 2001.

### **2.8.3. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE**

En 2001, l'activité économique a enregistré un taux de croissance de 3,2 %, essentiellement tiré par les secteurs primaire et tertiaire qui ont crû respectivement de 5,6 % et de 2,8 %. Cette performance se réaliserait grâce aux résultats satisfaisants de la campagne agricole 2001-2002, consécutive à une bonne pluviométrie. Elle est également appuyée par la croissance de 5 % de la branche « Transport et communication ». Par ailleurs, le secteur secondaire serait en repli de 0,5 % contre une hausse de 3,2 % en 2000. Ainsi, les contributions des secteurs primaire, secondaire et tertiaire à la croissance s'établiraient respectivement à 2,3 points, - 0,1 point et 1,0 point.

Du côté des emplois du PIB, la reprise de l'activité économique en 2001 est imputable à la formation brute de capital fixe et au solde commercial en volume dont les contributions à la croissance sont respectivement de 0,4 point et de 3,4 points. Les contributions de la consommation à la croissance sont de -1,1 point et celles de l'investissement sont de 0,9 point. En terme nominal, le taux d'épargne intérieure brute reste négatif à -0,1 % en 2001 contre 2,1 % en 2000. Le taux d'investissement est passé de 16,5 % en 2000 à 16,7 % en 2001.

Sur les neuf premiers mois de l'année 2001, l'inflation en glissement annuel s'est situé à 2,9 % contre 3,3 % à la même période un an plus tôt. Cette évolution de l'inflation est expliquée par la hausse des prix des produits alimentaires, des boissons et des tabacs. Le taux d'inflation annuel moyen serait de 2,1 % en 2001.

S'agissant des finances publiques, les opérations financières de l'Etat ont enregistré en 2001 une réduction du déficit du solde global. Cette évolution des finances publiques, résulte d'une hausse des recettes totales et dons de 1,7 point du PIB, atténuée par une augmentation des dépenses totales et prêts nets de 0,4 point du PIB.

En effet, les recettes budgétaires ont progressé de 6,8 % pour représenter 13,8 % du PIB nominal contre 13,5 % en 2000. Quant aux dépenses totales, elles ont crû de 4,6 % en 2001

pour représenter 19,9 % du PIB comme en 2000. Les progrès budgétaires ainsi réalisés seraient dus aux efforts d'ajustement déployés dans le cadre de la mise en œuvre du programme intérimaire renforcé et des mesures rectificatives du programme pluriannuel 2001-2003. L'augmentation des recettes provient de l'accroissement des recettes fiscales de 5,5 % en 2001 contre -7,8 % en 2000, et surtout des recettes non fiscales dont le taux de croissance est passé de -5,9 % en 2000 à 18,1 % en 2001. L'évolution des recettes budgétaires s'expliquerait par l'augmentation de 5,8 % pour les biens et services, de 3,1 % pour la TVA et de 1,2 % pour les impôts sur les revenus et les bénéfiques.

La restriction budgétaire prévue dans le cadre des mesures rectificatives de septembre 2001 et du programme intérimaire renforcé d'avril 2001 a permis un repli des dépenses de base de 3,1 % en 2001 contre un accroissement de 2,1 % en 2000, grâce notamment à la contraction de 23,7 % du poste « Transfert et subventions totales ». En terme du PIB nominal, les dépenses budgétaires de base représenteraient 15,7 % en 2001 contre 16,9 % en 2000. De même, les autres dépenses courantes ont décliné en passant de 4,8 % en 2000 à -10,2 % en 2001. La masse salariale a crû de -0,1 % en 2001 pour s'établir à 57 milliards. En terme du PIB nominal, elle représenterait 6,3 % en 2001 contre 6,6 % en 2000.

En conséquence, le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal s'est amélioré pour ressortir à -1,9 % en 2001 contre -3,4 % en 2000, pour un objectif de 0,6 % fixé pour 2001. Cette amélioration s'est ressentie dans une moindre mesure sur le déficit du solde budgétaire global, passant de 5,4 % du PIB en 2000 à 4,2 % en 2001. Par contre, le déficit du solde budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB nominal se creuserait en passant de 5,9 % en 2000 pour s'établir à 6,0 % en 2001. Les efforts d'ajustement budgétaire entrepris par les Autorités togolaises ont permis d'améliorer la situation des dépenses en capital financées sur ressources internes dont la progression est de 10,4 %, passant de 3,2 milliards en 2000 à 3,5 milliards en 2001. En terme du PIB nominal le ratio est resté constant à 0,4 % d'une année à une autre.

En 2001, il ne serait pas constaté d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs sur la gestion de la période courante. Toutefois, le besoin de financement résiduel de 179,0 milliards non couvert conduirait à une accumulation d'arriérés. Le solde budgétaire global base caisse s'aggraverait pour représenter 10,3 % du PIB nominal en 2001 contre 1,4 % en 2000.

Pour ce qui concerne la dette publique totale, son encours serait de 1263,5 milliards en 2001 contre 1246,5 milliards en 2000. Cet encours rapporté au PIB représenterait 140,2 % en 2001 contre 144,3 % en 2000. Le service de la dette extérieure sur les recettes budgétaires hors dons serait de 44,3 % en 2001 contre 42,1 % en 2000. En terme des exportations totales, il représenterait 17,8 % en 2001 contre 15,9 % en 2000.

Du côté des comptes extérieurs, le déficit du solde courant hors dons par rapport au PIB nominal se détériorerait en s'établissant à 17,1 % en 2001 contre 13,9 % en 2000. Cette évolution défavorable résulterait notamment de l'aggravation du déficit commercial, en liaison avec la baisse des exportations dans les secteurs cotonniers et des phosphates.

S'agissant des agrégats monétaires, la masse monétaire s'établirait à 247,7 milliards en 2001, en hausse de 0,4 % par rapport à décembre 2000. Les avoirs extérieurs nets augmenteraient de 0,8 milliards pour ressortir à 46,6 milliards à fin décembre 2001. L'encours des crédits à l'économie baisserait de -3,4 % pour s'établir à 143,1 milliards contre 148,1 milliards en 2000. Cette évolution des crédits à l'économie serait imputable à la croissance de 4,4 % des crédits ordinaires. Par contre, la position nette du gouvernement s'améliorerait de 7,4 % pour se situer à 51 milliards.

## 2.8.4. ETAT DE LA CONVERGENCE

### 2.8.4.1. SITUATION DE LA CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2001

En 2001, la situation des critères de convergence se présenterait comme suit :

#### Critères de premier rang

- **Le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait en 2001 à  $-1,9\%$  pour un objectif de  $0,6\%$ , traduisant une amélioration par rapport à une réalisation de  $-3,4\%$  en 2000. Cette amélioration serait due à l'augmentation des recettes budgétaires de  $6,8\%$ , notamment les recettes fiscales totales ressorties à 109,5 milliards comme projeté dans le programme initial.
- **Le taux d'inflation annuel moyen** se situerait à  $2,1\%$  pour un objectif de  $3\%$  contre  $1,9\%$  en 2000, impulsé par la hausse des « produits alimentaires, boissons et tabacs ».
- **Le ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** serait de  $140,2\%$  en 2001 contre  $144,3\%$  en 2000. Cet effort résulterait du paiement régulier de la dette extérieure, inscrite comme l'une des priorités du programme intérimaire renforcé.

#### Arriérés de paiement

- **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la gestion de la période courante** serait respecté en 2001 contrairement à l'année 2000 où il a été enregistré une accumulation de 33,3 milliards.
- **Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la gestion de la période courante** serait également respecté en 2001 contre une accumulation de 40,6 milliards en 2000.

Toutefois, l'existence d'un gap résiduel de 179 milliards non couvert contrarierait tout effort de non accumulation d'arriérés.

#### Critères de second rang

- **Le ratio de la masse salariale rapporté aux recettes fiscales** baisserait légèrement en se situant à  $52,0\%$  pour un objectif de  $46,6\%$  en 2001 et une réalisation de  $54,9\%$  en 2000. Cette relative amélioration ne permettrait pas le respect de la norme communautaire maximale de  $35\%$ .
- **Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** s'améliorerait de 0,1 point pour s'établir à  $3,2\%$  en 2001 pour un objectif de  $4,7\%$ , la norme communautaire étant de  $20\%$  au moins pour 2002.
- **Le ratio du déficit extérieur courant hors dons rapporté au PIB nominal** se dégraderait nettement en passant de  $13,9\%$  en 2000 à  $17,1\%$  en 2001 pour un objectif de  $12,2\%$ . Il serait expliqué par les contre-performances de la balance commerciale.
- **Le taux de pression fiscale** s'améliorerait de 0,2 point par rapport à 2000 pour se fixer à  $12,2\%$  en 2001 pour un objectif de  $12,8\%$ . Cette amélioration proviendrait de l'effort de recouvrement des recettes fiscales qui restent insuffisantes pour atteindre la norme communautaire d'au moins  $17\%$ .

#### **2.8.4.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2002-2004**

Le programme pluriannuel 2002-2004 du Togo est parvenu à la Commission le 6 novembre 2001. Il constitue une actualisation du programme 2001-2003 adopté par décision n° 13/2000/CM/UEMOA du 21 décembre 2000. Les mesures de politique économique formulées dans le cadre de ce programme devraient permettre à l'économie togolaise de réaliser les objectifs de convergence définis dans le cadre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

##### **Principaux éléments du programme**

Le programme pluriannuel de convergence 2002 – 2004 du Togo repose sur le même scénario tendanciel que celui du programme 2001 – 2003. Il est basé sur une croissance moyenne de 5,5 %, soutenue d'une part, par le dénouement de la crise socio-politique, la poursuite de l'assainissement des finances publiques et la poursuite des réformes structurelles hardies ; puis, d'autre part, par la reprise de relations harmonieuses avec les Institutions de Bretton Woods. L'observance stricte des hypothèses de ce scénario favoriserait, à partir de l'année 2002, l'amélioration du cadre macroéconomique et du profil des critères de convergence.

Les stratégies de convergence de l'économie sur la période 2002-2004 se fondent sur les mesures à mettre en œuvre pour diversifier les exportations et contenir certaines catégories d'importations dans le but de réduire le déficit chronique de la balance commerciale.

Ces stratégies visent aussi à augmenter l'offre de produits vivriers locaux afin de contenir les tensions sur le niveau général des prix. Grâce à une mise en œuvre réussie des réformes structurelles, notamment la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et du système bancaire, l'activité économique enregistrerait un taux de croissance de 5,1 % en 2002, 5,6 % en 2003 et 5,7 % en 2004. Bien qu'en amélioration continue, la croissance économique prévue au cours de la période du programme resterait bien en deçà du taux requis pour la réduction de la pauvreté. Cette impulsion de l'activité économique serait imputable à tous les secteurs, notamment le secteur secondaire qui enregistrerait les taux les plus forts. Cette performance du secteur secondaire serait portée par les industries extractives, en particulier la branche phosphate qui est en pleine restructuration, les cimenteries et les unités sidérurgiques.

Durant la période du programme, le niveau général des prix resterait modéré avec un taux d'inflation annuel moyen autour de 3 %.

S'agissant des finances publiques, les stratégies de convergence budgétaire contenues dans le programme pluriannuel 2002-2004 reposent sur une politique budgétaire assainie permettant de relever substantiellement le taux de pression fiscale et de réduire l'encours de la dette publique totale. Dans cette optique, les recettes totales et dons passeraient de 16,0 % du PIB en 2002, à 16,4 % en 2003, puis à 16,9 % en 2004. Les Autorités prévoient un train de mesures budgétaires au niveau des différentes régies financières pour une meilleure taxation de l'activité agricole, un élargissement de l'assiette fiscale, une amélioration du suivi du recouvrement de la TVA, l'adoption d'un plan de trésorerie comme instrument d'amélioration de la gestion des dépenses et des recettes budgétaires et la poursuite des opérations de compensation de créances et de dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques. Dans ces conditions, le taux de pression fiscale passerait de 13,0 % en 2002 à 14,3 % en 2004.

Parallèlement, les dépenses totales et prêts nets rapportés au PIB nominal baisseraient de 19,3 % en 2002 à 17,4 % en 2004. Il en résulterait une nette amélioration du solde budgétaire de base qui passerait de -0,2 % en 2002 à 2,2 % en 2004 avec 1,0 % en 2003. Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales ne respecterait pas la norme de 35 % en passant de 46,9 % en 2002 à 43,0 % en 2003 puis à 39,3 % en 2004. Quant aux dépenses

d'investissement financées sur ressources internes et rapportées aux recettes fiscales, elles enregistreraient une amélioration en passant de 3,2 % en 2001 à 6,0 % par an sur toute la période du programme.

Dans le cadre de la politique d'endettement extérieur, le Gouvernement vise le respect des politiques des priorités définies dans le programme intérimaire renforcé, à savoir, payer les salaires et rembourser la dette extérieure. Le programme d'allègement de la dette doit assurer le traitement des arriérés extérieurs accumulés en 2000 et 2001, de manière à favoriser le règlement partiel des arriérés intérieurs par les ressources budgétaires. Par le mécanisme de compensation des créances et des dettes croisées entre l'Etat et les entreprises publiques, le Gouvernement entend accélérer le processus d'apurement des arriérés de paiement intérieurs, afin de faire baisser l'encours de la dette intérieure.

La mise en œuvre réussie de ce train de mesures économiques et financières et la mise en place d'un programme d'allègement de la dette extérieure du Togo dans le cadre de l'initiative PPTTE passe, d'une part, par la résolution durable de la crise socio-politique qui perdure dans le pays ; et d'autre part, par la reprise intégrale de la coopération avec la communauté financière internationale.

Le programme précise en outre la tenue, du 10 au 12 octobre 2001, du séminaire méthodologique sur l'élaboration du DSRP final. Celui-ci devrait être achevé dans un délai de dix huit mois à compter d'octobre 2001. Toutefois, il a été convenu de l'élaboration d'un DSRP intérimaire avant la fin de l'année 2001, afin qu'il serve de base pour la négociation d'un programme dans le cadre de la FRPC au cours de l'année 2002.

## **Evaluation technique du programme**

### **• Présentation du programme**

Le programme pluriannuel 2002-2004 du Togo, quoique cohérent, a été présenté sous le format du périmètre restreint. Toutefois, pour une meilleure conformité au canevas type d'annexe statistique, le programme devrait être enrichi par des développements relatifs au point d'application des directives des finances publiques et à l'élaboration d'un calendrier de mise en œuvre des mesures proposées. Le programme devra respecter le canevas type d'annexe statistique proposé par la Commission.

### **• Cohérence des programmes**

Le programme pluriannuel de convergence 2002-2004 est cohérent avec le programme monétaire en cours d'adoption et le programme de mesures rectificatives de septembre 2001 dont les résultats ne sont pas encore connus.

### **• Amélioration continue des critères de convergence**

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte Additionnel portant Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, il apparaît que le profil des indicateurs de convergence, relatifs au solde budgétaire de base rapporté au PIB, au taux d'inflation annuel moyen et à la non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, serait marqué par une amélioration continue. Toutefois, le critère clé ne serait pas respecté en 2002. Le profil des autres critères de convergence ne s'améliorerait pas au cours de la période. C'est seulement à partir de l'année 2003 que ces trois critères de premier rang seraient respectés, à la condition qu'il n'y ait pas de gap résiduel qui contrarierait le critère de non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

- **Conformité aux objectifs de l'année de convergence**

Exception faite du critère du taux d'inflation annuel moyen et de celui de la non-accumulation d'arriérés de paiement, tous les autres indicateurs de convergence ne seraient pas respectés en 2002. Une amélioration apparaîtra en 2003 et 2004 pour le critère clé.

- **Pertinence des hypothèses**

L'objectif de 5,5 % en moyenne par an de croissance retenu dans le cadre du programme pluriannuel 2002-2004 paraît ambitieux au regard de la faiblesse des hypothèses du scénario sur lequel sont élaborées les stratégies qui fondent ce programme. En effet, le scénario repose sur des hypothèses de reprise de la coopération avec la communauté financière internationale, notamment l'Union européenne et de conclusion d'un programme appuyé par les ressources de la FRPC. Il est également fondé sur les capacités de l'économie togolaise à poursuivre l'assainissement des finances publiques et sur l'accélération des réformes structurelles, en particulier la restructuration et la privatisation des entreprises publiques et du système bancaire.

Ainsi, sous l'hypothèse d'une reprise de la coopération avec les Institutions de Bretton Woods et l'Union européenne, l'objectif de croissance proposé semble très optimiste pour les raisons ci-après :

- les difficultés financières et les incertitudes liées à la restructuration de la filière coton à cause de la persistance de la tendance baissière des cours, observée sur le marché mondial ;
- les perspectives d'une reprise des phosphates liées en retour à une restructuration rapide de la filière qui, en plus des difficultés d'ordre géologique, connaît un vieillissement de l'appareil productif.

Par ailleurs, il ressort que le respect du sentier décrit par le programme reste fortement dépendant de la résolution de la crise politique que traverse le pays et de la reprise des relations harmonieuses avec la communauté financière internationale. Si les contraintes étaient levées au cours du premier semestre 2002, la reprise de la coopération avec la communauté financière internationale ne reprendrait qu'au cours du deuxième semestre, avec pour conséquence des performances moindres en matière de croissance économique par rapport aux prévisions initiales de 5,1 %. En liaison avec cette possible révision à la baisse du taux de croissance économique, les prévisions des recettes fiscales pourraient être également révisées à la baisse. Dans ces conditions, et en l'absence de mesures plus vigoureuses pour maîtriser les dépenses courantes, le ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal, critère clé, projeté à - 0,2 % en 2002 pourrait se dégrader davantage. Il en serait de même du taux de pression fiscale, du ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB et des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs.

En considération de ces appréciations, l'accent devrait être porté sur la contraction des dépenses budgétaires et la compression de certaines importations. En outre, le programme devrait être réaménagé en proposant avec clarté et assurance des mesures de levée de toutes les contraintes, permettant de renouer avec la communauté financière internationale pour garantir une croissance forte et durable.

#### **2.8.4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Il ressort de l'évaluation de ce programme que le sentier qu'il décrit ne permet pas d'assurer une convergence de l'économie togolaise en 2002, excepté le taux d'inflation annuel moyen et les arriérés de paiement. La mise en œuvre réussie des mesures fiscales proposées et la

réalisation d'une croissance forte dépendent de la résolution de la crise politique que traverse le pays et la reprise de relations harmonieuses avec la communauté financière internationale.

La Commission constate que les objectifs du programme pluriannuel 2002-2004 reposent sur les mêmes hypothèses que le programme pluriannuel 2001-2003 dont l'exécution de la tranche annuelle 2001 a fait l'objet de mesures rectificatives, suite à la Directive n° 05/2001/CM/UEMOA du 06 juillet 2001. Elle est préoccupée par le fait que le sentier décrit par le présent programme pluriannuel ne permette pas d'assurer la convergence de l'économie togolaise à fin 2002.

En conséquence, la Commission suggère au Conseil des Ministres le réaménagement du programme pluriannuel du Togo. Le programme réaménagé devra être flexible et prévoir des stratégies alternatives en cas de chocs au niveau des hypothèses du scénario retenu.

Ce réaménagement devrait s'appuyer sur les recommandations suivantes :

- La poursuite du renforcement de la paix sociale et la tenue dans des délais convenables des élections législatives, condition déterminante pour la reprise de la coopération avec l'Union européenne ;
- La nécessité d'assurer la bonne exécution du programme intérimaire pour favoriser dans des délais raisonnables la mise en œuvre d'un programme (FRPC) permettant la mobilisation d'un niveau conséquent des concours financiers extérieurs ;
- La poursuite de l'assainissement des finances publiques dans l'esprit du programme de mesures rectificatives, en vue d'une plus grande mobilisation des recettes budgétaires et d'une maîtrise des dépenses courantes ;
- L'accélération des réformes structurelles qui déterminent à moyen et long terme la croissance, notamment dans les secteurs des phosphates, du coton et des banques ;
- L'élaboration d'une matrice des mesures proposées dans le programme, accompagnée d'un calendrier opérationnel de mise en œuvre. Les mesures nouvelles doivent être inscrites dans le projet de loi des finances 2002 ;
- L'élaboration de la base statistique en conformité avec le canevas type proposé par la Commission.

TOGO

Critères de convergence (%)	1999		2000		PACTE		PROGRAMME 2001 - 2003			PROG.2002 - 2004		
	Réalis	Réalis	Réalisation	Normes	Horizon 2001	Objectif	Estimation	Ecart	Observation	2002	2003	2004
Ratio du solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal (%)	-1,9	-3,4	>= 0 %			0,6	-1,9	-2,5	Dégradation	-0,2	1,0	2,2
Taux d'inflation annuel moyen (%)	0	1,9	< =3 % **			3,0	2,1	-0,9	Amélioration	3,0	3,0	3,0
Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (%)	126	144,3	<= 70 %		n.d.	140,2	n.d.			130,3	121,6	113,4
Arriérés de paiement de la période de la gestion courante (MDS FCFA)	51	73,9	0		0,0	0,0	0,0	0,0	Inchangé	0,0	0,0	0,0
Variation des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	6,7	20,9	<=0		0,0	-18,6	-18,6		Amélioration			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	17,1	33,3	0		0,0	0,0	0,0		Inchangé	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement intérieurs (MDS FCFA)	-10,4	-12,4	< 0			-18,6	-18,6		Amélioration			
Variation des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	33,2	39,8	<=0		0,0	-89,3	-89,3		Amélioration			
Accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	33,9	40,6	0		0,0	0,0	0,0		Inchangé	0,0	0,0	0,0
Réduction du stock des arriérés de paiement extérieurs (MDS FCFA)	-0,7	-0,8	< 0			-89,3	-89,3		Amélioration			
Réduction du stock des arriérés de paiement (MDS FCFA)	-11,1	-13,2	< 0			-107,9	-107,9		Amélioration			
Ratio de la Masse salariale sur recettes fiscales (%)	51,2	54,9	< =35 %		46,6	52,0	5,4		Dégradation	46,9	43,0	39,3
Ratio investissements financés sur ressources internes rapportés aux recettes	1,8	3,1	>= 20 %		4,7	3,2	-1,5		Dégradation	6,0	6,0	6,0
Ratio du déficit extérieur courant hors dons sur PIB nominal (%)	12,5	13,9	<= 5 %		12,2	17,0	4,8		Dégradation	15,1	13,0	11,9
Taux de pression fiscale (%)	12,8	12,0	>= 17 %		12,8	12,2	-0,6		Dégradation	13,0	13,6	14,3
Autres indicateurs												
Taux de croissance du PIB réel (%)	2,9	-1,9				5,4	3,2	-2,2		5,1	5,6	5,7

\*\* critère à respecter dès 2000

## 2.9. SITUATION ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE L'UNION

### 2.9.1. EVOLUTION ECONOMIQUE RECENTE

L'**activité économique** progresserait de 2,3 % en 2001 contre 1,1 % en 2000, suite aux perspectives d'une reprise des investissements publics soutenus par l'afflux important des financements internationaux et l'amélioration du climat socio-politique dans la plupart des Etats membres de l'Union. Cette croissance serait portée par les performances des secteurs secondaire et tertiaire, dont les contributions s'établiraient, respectivement, à 0,7 point et 1,4 point de pourcentage. La contribution du primaire ne serait que de 0,2 point contre 1,4 point en 2000, en raison des contre-performances de l'agriculture de rente et vivrière, notamment dans des Etats membres comme la Côte d'Ivoire et le Mali.

Les prévisions de croissance pour 2001 reposent sur des hypothèses optimistes selon lesquelles tous les Etats membres de l'Union seront en programme appuyé par les institutions de Bretton Woods au cours de l'année 2001. Le retard enregistré par la Côte d'Ivoire et le Togo dans la conclusion d'un programme soutenu par ces institutions pourrait compromettre leurs performances macroéconomiques, notamment la reprise de la croissance économique. Il en résulterait un impact défavorable sur le profil de la conjoncture économique de l'Union en 2001 avec un taux de croissance économique qui pourrait être nettement inférieur à celui prévu.

Par pays, en 2001 le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,8 %), Burkina (6,0 %), Côte d'Ivoire (-0,9 %), Guinée-Bissau (7,8 %), Mali (0,1 %), Niger (3,7 %), Sénégal (5,7 %) et Togo (3,2 %).

**En 2002**, la croissance économique de l'Union se situerait à 4,8 %<sup>9</sup>, indiquant une accélération de la croissance pour la deuxième année consécutive. Cette reprise de l'activité économique serait imputable aux bons résultats du secteur agricole, à l'accroissement des investissements publics et privés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, et au contexte socio-politique favorable dans la plupart des Etats membres.

Par pays, en 2002 le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (6,0 %), Burkina (5,9 %), Côte d'Ivoire (3,5 %), Guinée-Bissau (8,2 %), Mali (7,0 %), Niger (4,0 %), Sénégal (6,1 %) et Togo (5,1 %).

Au cours de **l'année 2001**, le **taux d'inflation annuel moyen** s'inscrirait en hausse pour se situer à 3,2 % contre 1,8 % en 2000. Cette remontée de l'inflation serait imputable dans une large mesure à l'augmentation des prix des produits "alimentaires boissons et tabac" et du "transport".

Par pays, le taux d'inflation annuel moyen se présenterait comme suit : Bénin (3,8 %), Burkina (4,2 %), Côte d'Ivoire (3,6 %), Mali (4,5 %), Niger (3,6 %), Sénégal (2,0 %) et Togo (2,1 %). Pour la Guinée-Bissau<sup>10</sup>, le taux d'inflation annuel moyen a été estimé à 6,2 % en 2001 contre 8,6 % en 2000.

Après une hausse modérée des prix en 2000, des tensions inflationnistes sont apparues au début de l'année 2001. En effet, en glissement annuel au cours des neufs premiers mois de 2001, l'inflation s'est située à 3,9 % contre 1,5 % au cours de la même période en 2000. Cette évolution résulterait de l'augmentation simultanée des prix du transport et des produits alimentaires qui ont enregistré, en glissement annuel au cours des neufs premiers mois, des hausses respectives de 8,5 % et 4,8 %.

<sup>8</sup> Ce taux serait de 4,5 % en tenant compte du taux révisé du Sénégal.

<sup>9</sup> La Guinée Bissau utilise un indice national basé essentiellement sur les produits alimentaires.

**En 2001**, la situation des finances publiques, appréhendée sous l'angle de l'évolution des principaux soldes budgétaires, devrait continuer de s'améliorer, suite à une forte progression des recettes budgétaires comparativement à celle des dépenses publiques.

En effet, les perspectives d'une croissance économique plus forte devraient favoriser une meilleure mobilisation des recettes budgétaires qui augmenteraient de 8,0 % pour s'établir à 3.068, 6 milliards, soit 17,2 % du PIB contre 16,8 % en 2000. Elles seraient tirées par les recettes fiscales qui progresseraient de 0,5 point pour représenter 15,4 % du PIB. Par pays, **le taux de pression fiscale** en 2001 se présenterait comme suit : Bénin (14,5 %), Burkina (13,8 %), Côte d'Ivoire (16,5 %), Guinée-Bissau (9,5 %), Mali (14,8 %), Niger (11,9 %), Sénégal (17,1%) et Togo (12,2 %). **Le Sénégal est le seul pays de l'Union qui respecterait ce critère en 2001**. Les recettes non fiscales devraient stagner autour de 1,6 % du PIB. Quant aux dons, ils seraient en hausse de 14,1 % pour atteindre 475,9 milliards, soit 2,7 % du PIB contre 2,5 % en 2000.

S'agissant **des dépenses totales et prêts nets**, elles progresseraient de 6,5 % pour s'établir à 3.811,6 milliards, représentant ainsi 21,4 % contre 21,2 % du PIB en 2000. Cette évolution serait due à l'accroissement des investissements publics. Quant aux dépenses courantes, elles se contracteraient en passant de 14,6 % du PIB en 2000 à 14,4 % en 2001, en rapport avec la poursuite de l'assainissement des finances publiques. La masse salariale se stabiliserait à 5,8% du PIB et, en terme de recettes fiscales, elle baisserait de 0,8 point de pourcentage pour se situer à 37,9 % contre 38,7 % en 2000

Au total, l'exécution des opérations financières des Etats membres en 2001, se traduirait par une amélioration du profil des principaux soldes budgétaires en rapport avec la poursuite de l'effort d'assainissement budgétaire. Ainsi, le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal passerait d'une position d'équilibre en 2000 à une situation d'excédent de 0,6 % en 2001. Le déficit du solde global hors dons se réduirait de 0,2 point du PIB pour s'établir à 4,2 % du PIB, en raison de la hausse des recettes totales de 0,4 point de PIB, malgré l'augmentation des dépenses totales de 0,2 point du PIB. Le déficit du solde global devrait se contracter de 0,3 point pour s'établir à 1,6 % du PIB en 2001. La progression des dons contribuerait aussi à la réduction de ce déficit.

**En 2001**, les Etats membres de l'Union prévoient une réduction de 58,5 milliards du stock **d'arriérés de paiement intérieurs** et de 93,3 milliards du stock **d'arriérés de paiement extérieurs**. Toutefois, l'existence d'environ 149,1 milliards de besoins de financement résiduels risquerait de compromettre la réalisation de l'objectif de non-accumulation de nouveaux arriérés.

L'amélioration des principaux soldes budgétaires en 2001 ne doit pas occulter les difficultés en matière de finances publiques qui se traduiraient par l'accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs dans certains Etats membres, d'arriérés non vérifiés et de dépenses engagées non ordonnancées. Pour l'ensemble de **l'Union**, les arriérés de paiements extérieurs et intérieurs seraient, respectivement, de 167,0 milliards et 0,7 milliard en 2001.

En matière de **finances publiques**, la situation serait caractérisée en **2002** par une légère amélioration des principaux soldes budgétaires, dans un contexte marqué par de nouvelles accumulations d'arrières de paiement intérieurs et extérieurs.

Cette évolution des soldes budgétaires en termes de PIB résulterait d'une progression plus forte des **recettes** comparativement à l'augmentation des dépenses totales. En effet, les recettes budgétaires totales hors dons se situeraient à 3 412,3 milliards en 2002 contre 3 068,6 milliards en 2001, soit une progression de 11,2 %. Elles progresseraient de 0,8 point pour

s'établir à 18,0 % du PIB. Les **recettes fiscales** augmenteraient de 9,8 % pour s'établir à 3 007,6 milliards, soit 15,8% du PIB nominal. Par rapport à 2001, la pression fiscale s'inscrirait en hausse de 0,5 point. Cette évolution favorable serait liée à l'accélération de la croissance. Par pays, le taux de pression fiscale en 2002 se présenterait comme suit : Bénin (14,7 %), Burkina (14,6 %), Côte d'Ivoire (16,9 %), Guinée-Bissau (9,2 %), Mali (15,4 %), Niger (12,8 %), Sénégal (17,5 %) et Togo (13,0 %).

Quant aux **recettes non fiscales**, elles enregistreraient une hausse de 22,9 % pour se situer à 340,9 milliards, soit 1,8 % du PIB. Les  **dons**  progresseraient de 2,0 % pour s'établir à 485,5 milliards, soit 2,6 % du PIB contre 2,7 % en 2001.

S'agissant des dépenses totales et prêts nets de l'Union, elles augmenteraient de 10,8 % pour s'établir à 4 223,9 milliards en 2002, soit 22,2 % du PIB contre 21,4 % en 2001.

Les dépenses courantes, sous l'effet de l'ajustement budgétaire, augmenteraient moins vite que les dépenses totales et prêts nets et les recettes totales hors dons. En effet, elles progresseraient de 4,5 % pour se fixer à 2 689,1 milliards et représenteraient 14,2 % du PIB contre 14,4 % en 2001. Cette évolution serait fortement influencée par la masse salariale qui progresserait de 5,1 % pour se situer à 1 089,9 milliards, soit 5,7 % du PIB nominal contre 5,8 % en 2001. Par contre, le poste "autres dépenses courantes" progresserait de 19,9% pour se situer 787,8 milliards, soit 4,1 % du PIB contre 3,7 % en 2001.

Les arbitrages favoriseraient les dépenses en capital. En effet, celles-ci enregistreraient une hausse de 29,4 % en 2002 pour s'établir à 1 447,8 milliards. Elles représenteraient 7,6 % du PIB contre 6,3 % en 2001. Cette évolution serait la résultante d'une augmentation simultanée de la composante financée sur ressources internes de 36,1 % et de celle financée sur ressources extérieures de 27,2 %.

Au total, le déficit du solde budgétaire global hors dons représenterait 4,1 % du PIB en 2002 contre 4,2 % en 2001. Quant au déficit du solde budgétaire global rapporté au PIB, il se situerait à 1,5 % du PIB en 2002 contre 1,6 % en 2001. En raison d'une progression plus forte des recettes budgétaires de 11,2 % par rapport à celle des dépenses de base (8,6 %), le déficit du solde budgétaire de base représenterait 1,1 % du PIB nominal en 2002 contre 0,7 % un an plus tôt. Cependant, cette situation favorable des soldes budgétaires ne doit pas masquer l'existence d'un écart résiduel de financement de 563,6 milliards en 2002 avec pour conséquence une éventuelle accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieurs et extérieurs.

La dette publique continue de peser lourdement sur la situation des finances publiques de l'Union. En effet, la dette publique totale est estimée à 17.778,9 milliards en 2000, soit 105,1% du PIB. En l'absence d'un traitement de fond de la dette extérieure dans le cadre de l'Initiative en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée, l'Union serait confrontée à un problème de soutenabilité de dette. Six pays bénéficient déjà de ce mécanisme et la Côte d'Ivoire pourrait y accéder courant 2002, créant ainsi des perspectives heureuses dans le processus de réduction de dette en faveur de la lutte contre la pauvreté. L'absence d'informations statistiques fiables sur la dette intérieure continue d'entraîner une appréhension de l'endettement total.

Sur la base des données récentes, les **paiements extérieurs** de l'Union dégageraient un excédent de 146,2 milliards en 2001 contre celui de 228,6 milliards en 2000. Cette évolution défavorable résulterait de la détérioration des transactions courantes de 20,1 % sur la période, le solde excédentaire du compte de capital et d'opérations financières s'étant amélioré de 9,6%.

L'excédent du compte de capital et d'opérations financières se renforcerait de 103,2 milliards, en passant de 1074,7 milliards en 2000 à 1177,9 milliards en 2001, sous l'effet du redressement du compte de capital et du financement exceptionnel, le compte d'opérations financières s'inscrivant en baisse.

Le solde du compte des opérations financières passerait d'un excédent de 144,35 milliards en 2000 à celui de 77,1 milliards en 2001, **en liaison avec la baisse des investissements directs et de portefeuille**. Le financement exceptionnel se situerait à 657,6 milliards **du fait principalement des accumulations d'arriérés de paiement extérieurs de 161,7 milliards et des rééchelonnements de la dette extérieure d'un montant de 307,0 milliards**.

L'accentuation du déficit des transactions courantes, qui s'accroîtrait de 172,7 milliards pour ressortir à 1031,7 milliards, serait imputable à la réduction de l'excédent de la balance commerciale conjuguée à l'aggravation du déficit des services et des revenus nets.

Au total, le profil des paiements extérieurs de l'Union au cours de ces deux dernières années a été marqué par une détérioration du ratio du déficit du compte courant hors transferts officiels, rapporté au PIB, qui passe de 6,7 % en 2000 à 7,5 % en 2001, en raison principalement d'une progression des importations plus importante que celle des exportations. Le faible accroissement des exportations serait imputable, en partie, à la chute des cours des principaux produits d'exportation (café, coton) et des difficultés de certaines filières.

Sur la base des dernières projections réalisées pour l'année **2002**, le ratio du déficit du compte extérieur courant, hors transferts officiels, rapporté au PIB, devrait évoluer favorablement de 7,5 % en 2001 à 6,9 % en 2002.

Concernant la situation monétaire à fin décembre 2001, les avoirs extérieurs nets devraient s'établir à 1 656,0 milliards. Ils sont attendus à 1 818,0 milliards en décembre 2002. La position nette des gouvernements est attendue à 943,8 milliards, en dégradation de 74,7 milliards, à fin décembre 2001. Elle ressortirait à 820,4 milliards à fin décembre 2002. S'agissant du crédit intérieur, il est attendu à fin décembre à 3 589,5 milliards et à 3 552,2 milliards à fin décembre 2002. En décembre 2001, la masse monétaire devrait s'élever à 4 379,4 milliards dont 1 436,0 pour la circulation fiduciaire. A fin décembre 2002, elle est attendue à 4 567,4 milliards dont 1 483,2 milliards pour la monnaie fiduciaire.

## **2.9.2. ETAT DES INDICATEURS DE CONVERGENCE POUR L'UNION**

L'état de réalisation des critères de convergence en 2001, des Etats membres, se présente comme suit :

### **2.9.1. Critères de premier rang**

**Le solde budgétaire de base rapporté au PIB nominal** se situerait à 0,3 % contre un déficit de 0,1 % en 2000. Cette amélioration s'expliquerait par une progression des recettes budgétaires plus forte que celle des dépenses de base. En effet, les dépenses de base ont augmenté de 4,0 % pour représenter 16,6 % du PIB. Cette évolution est la résultante, d'une part, d'une forte augmentation du poste "Transferts et subventions" et d'une progression sensible de la masse salariale et, d'autre part, d'une baisse du poste "Autres dépenses courantes", appuyée par la forte diminution des dépenses en capital financées sur ressources internes qui, dans le cadre de l'arbitrage de la contrainte budgétaire, ont été une des principales variables d'ajustement. La progression des recettes budgétaires de 8,0 % serait portée par les recettes fiscales qui croîtrait de 8,5 %. En 2002, cet indicateur devrait connaître une amélioration pour se situer à 1,1 %, suite à une forte progression des recettes budgétaires de 11,2 %, comparativement à l'évolution des dépenses de base.

**Le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal** se situerait à 105,1 % en 2000 contre 117,7 % en 1999. La conduite des politiques budgétaires prudentes, le bénéfice des différents mécanismes d'allègement de la dette et les conditionnalités rigoureuses imposées par la communauté financière internationale pour la contraction de nouveaux emprunts par les Etats membres de l'Union contribueraient à orienter l'évolution de ce ratio à la baisse en 2001.

**Le taux d'inflation annuel moyen** de l'Union se situerait à 3,2 % contre 1,8 % en 2000. En glissement annuel au cours de neufs premiers mois de 2001, le taux d'inflation s'est situé à 3,9 % contre 1,5 % au cours de la même période l'année précédente. Cette progression sensible des prix provient de la hausse simultanée des prix du transport et des prix des produits alimentaires, boissons et tabac.

**Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement extérieurs sur la période de la gestion courante** ne serait pas respecté en 2001. En effet, une accumulation d'arriérés de 167,0 milliards a été enregistrée en Côte d'Ivoire, en raison de la persistance des contraintes budgétaires liées au poids du service de la dette extérieure. En 2002, aucun Etat membre de l'Union ne prévoit d'accumuler des arriérés nouveaux.

**Le critère de non-accumulation d'arriérés de paiement intérieurs sur la période de la gestion courante** ne serait pas respecté en 2001 par tous les Etats membres de l'Union. Il a été identifié une accumulation de 0,7 milliard en Guinée Bissau.

Toutefois, l'existence d'un important besoin de financement résiduel de 149,7 milliards recensé au niveau de l'ensemble des Etats membres pourrait contrarier la réalisation des objectifs de non-accumulation de nouveaux arriérés.

## 2.9.2. Critères de second rang

**Le ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales** se situerait à 37,9 % en 2001 contre 38,7 % en 2000 pour une norme communautaire maximale de 35 %. En effet, le taux de progression de la masse salariale serait inférieur à celui des recettes fiscales, du fait du climat socio-politique favorable dans la plupart des Etats membres après la satisfaction des revendications de certains corps spécifiques au cours des années précédentes.

**Le ratio des investissements publics financés sur ressources internes rapportés aux recettes fiscales** continuerait de diminuer pour s'établir à 13,9 % contre 14,6 % un an plus tôt pour une norme communautaire de 20 % minimum. Les contraintes budgétaires rencontrées par certains Etats membres expliqueraient cette évolution défavorable, ce type de dépenses ayant joué le rôle de variable d'ajustement.

**Le taux de pression fiscale** atteindrait 15,4 % en 2001 contre 14,9 % en 2000, soit un niveau inférieur à la norme communautaire de 17 % minimum. Cet accroissement s'expliquerait par la l'augmentation des recettes fiscales dans le cadre de la mobilisation des ressources intérieures.

**Le déficit extérieur courant hors dons par rapport au PIB**, s'aggraverait en passant de 6,7% en 2000 à 7,5 % en 2001 pour une norme communautaire de 5 % maximum en raison de la réduction de l'excédent de la balance commerciale et de l'accroissement du déficit de la balance des services et des revenus nets.

### 3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le profil de la conjoncture en 2001 reflète une activité économique plus soutenue avec un taux de croissance économique estimé à 2,3 % contre 1,1 % en 2000. Ce taux demeure, toutefois, inférieur au taux de croissance démographique de l'Union qui est de 3,0 %, induisant ainsi une contraction du PIB réel par habitant pour la deuxième année consécutive. Ce léger redressement serait imputable à un flux d'investissements plus important, à un climat socio-politique plus détendu et au léger repli des cours des produits pétroliers. Le manque de vigueur de la croissance économique dans un contexte marqué par un large consensus à l'échelle nationale, régionale et mondiale sur la priorité à accorder aux stratégies de réduction de la pauvreté est très préoccupant. Il convient donc d'appuyer les politiques macroéconomiques par des politiques sectorielles pertinentes à même, d'une part, de renforcer la base productive et la compétitivité des économies et, d'autre part, de favoriser une diversification des exportations qui accorderait un accent particulier à la promotion des exportations adaptée à la structure de la demande mondiale. Du côté des importations, les pays de l'Union sont fortement dépendants, sur le plan énergétique, des produits pétroliers dont l'évolution des cours, pendant ces deux dernières années, a fortement plombé la croissance économique et contribué à la hausse du niveau général des prix. La hausse des prix des produits pétroliers et celle des prix des produits alimentaires seraient à l'origine d'une accélération de l'inflation en 2001 avec un taux d'inflation annuel moyen projeté à 3,2 % contre une réalisation de 1,8 % en 2000, la norme communautaire étant fixée à 3,0 % maximum.

En dépit d'une croissance économique plus soutenue qu'en 2000, la situation des finances publiques reste précaire et exige une intensification des efforts de consolidation budgétaire. L'amélioration des principaux soldes budgétaires en 2001 ne devrait pas masquer la persistance dans l'accumulation d'importants arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, traduisant ainsi le manque de viabilité des finances publiques. Des actions urgentes devraient être entreprises pour redresser la situation. Elles porteraient principalement sur la lutte contre la fraude et la corruption, la promotion de la transparence dans l'exécution des opérations financières de l'Etat, le respect scrupuleux des procédures budgétaires et, la maîtrise des dépenses courantes, notamment la masse salariale. La détérioration des cours des principaux produits de base exportés par l'Union jointe à l'insuffisance des performances budgétaires contribuerait à détériorer le solde courant extérieur hors dons. Les contraintes ci-dessus indiquées pèseraient en 2001 sur l'accélération de la convergence dans l'Union.

Pour l'année 2002, les perspectives économiques et financières des Etats membres sont retracées dans leur programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, au titre de la période 2002-2004. Six Etats membres sur huit ont effectivement transmis à la Commission lesdits programmes. Ainsi, la croissance économique connaîtrait une accélération pour la deuxième année consécutive avec un taux qui se situerait à 4,8 %. Cette performance serait, toutefois, inférieure au niveau de 7,0 % requis pour réduire la pauvreté. Sous l'angle de la convergence macroéconomique, il convient de rappeler que l'horizon de convergence est fixé à fin 2002 et d'insister sur la nécessité pour les Etats membres de prendre en compte cette contrainte majeure dans la conduite de la politique budgétaire en 2002. Les projections budgétaires telles qu'elles ressortent dans les programmes pluriannuels ne permettraient pas, assurément, à un certain nombre d'Etats membres de réussir l'exercice de convergence, conformément aux dispositions du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

S'agissant de l'élaboration des programmes et de leur transmission à la Commission, d'importants problèmes continuent de bloquer le fonctionnement harmonieux du dispositif. Ils concernent, surtout, la transmission tardive des programmes par les Etats membres, le manque d'informations statistiques exhaustives et fiables permettant d'évaluer de manière pertinente la cohérence du cadre macroéconomique et parfois un traitement asymétrique de certaines

recettes et dépenses dans le calcul du solde budgétaire de base, induisant une amélioration artificielle des performances. En outre, l'exercice de surveillance multilatérale visant à assurer la soutenabilité des déficits budgétaires et de la dette publique, la faiblesse de l'information statistique sur l'endettement total des Etats, notamment sur la composante intérieure peut conduire à des recommandations de politique économique en totale inadéquation avec les réalités de l'Etat concerné. La connaissance de la dette intérieure continue d'être encore un des maillons faibles de l'exercice de surveillance multilatérale.

De même, dans le cadre de l'Initiative PPTTE, des efforts sont déployés par la Commission en vue de parvenir à une prise en charge homogène des opérations y relatives dans l'évaluation des performances budgétaires des Etats membres ainsi que de l'encours de la dette publique totale. En général, les efforts de la Commission visent à assurer une plus grande comparabilité de toutes les variables entrant dans le calcul des indicateurs de convergence afin de renforcer la crédibilité de l'exercice de surveillance multilatérale. Enfin une impulsion politique serait fortement utile pour renforcer le caractère opérationnel du dispositif de surveillance multilatérale.